

Par ce fait, le *fundus* se trouva scindé. Ce qui constituait les clôtres de Saint-Lambert avec les dépendances, le territoire claustral, enfin ce qui allait former désormais le bourg distinct dit de la Sauvenière, en furent détachés et devinrent l'apanage du corps capitulaire de Saint-Lambert exclusivement. Le gros du domaine princier forma la base de la *mensa* ou *table épiscopale* (1).

La séparation n'était point accomplie sous Eraclé (959-971), puisque nous voyons cet évêque agir seul en seigneur tréfoncier de la Sauvenière. Par charte du 1^{er} juillet 961, il concédait, en effet, à l'abbaye de Stavelot, pour permettre à celle-ci d'y établir son refuge, un terrain de l'endroit « avec exemption de cens (2) ». C'est seulement Notger, comme l'affirme Anselme, et comme les faits l'établissent, qui, au dernier quart du X^e siècle, a procédé à la répartition générale des possessions foncières de l'Église liégeoise (3).

La plus grosse part échet aux collégiales que Notger lui-même institua et sustenta par ce moyen, en leur réservant aux extrémités de la ville les portions du territoire que n'avait pas encore envahi l'élément bourgeois. Déjà saint Hubert en avait installé une, celle de Saint-Pierre, bien modestement, au pied de Publémont. Richaire devait l'agrandir au X^e siècle. L'un de ses successeurs du même siècle, Eraclé, entreprit, sur les fonds lui appartenant encore, libres de toute construction, l'édification des collégiales Saint-Paul et Saint-Martin, tandis que, en amont de cette dernière, il jetait les fondements de l'abbaye Saint-Laurent.

A Notger incombait la tâche de conduire ces dernières institutions à bon terme. Il fonda ensuite, en les dotant aussi de terres environnantes, les collégiales Saint-Denis, Saint-Jean en Ile, finalement celle de Sainte-Croix. Quelques années plus tard, sous Baldric, stimulé par l'exemple de Notger, le prévôt Godeschalk établit dans l'Ile, l'abbaye Saint-Jacques, et au faubourg du Nord, en la partie exempte de constructions civiles, une septième collégiale, celle de Saint-Barthélemy. De la sorte a été constitué le territoire ecclésiastique de Liège.

Les diverses délimitations des portions de l'ancien domaine de saint Lambert, ainsi octroyées à chacune des collégiales ou abbayes, étaient respectivement marquées par des bornes en pierre sculptées, tandis que des chaînes en fer clôturaient les issues pour séparer partout les territoires claustraux des propriétés urbaines. Chacune de ces « maisons religieuses » se trouvait, à ce point de vue, affranchie de la sujétion directe envers l'église mère, la cathédrale.

La notion n'a guère survécu de la tâche dévolue, dans cette période du moyen âge, aux collégiales et à certains monastères. Nous en avons fait ressortir plus haut l'importance quant à l'instruction. Chacun de ces établissements n'était pas seulement un centre d'enseignement pour religieux et pour laïcs. En l'absence de séminaire épiscopal, les collégiales, qui comprenaient respectivement une trentaine de chanoines (4), fournis-

saient de pasteurs des localités rurales surtout. D'ailleurs, elles remplissaient primitivement un rôle tout paroissial. Les collégiales étaient même, par essence, à leur création, des églises paroissiales. Seulement, peu d'années après leur érection, les divers chapitres reconnurent des inconvénients à l'accomplissement, dans le même édifice, du service paroissial et du service canonical. Afin de ne voir troubler en rien leurs exercices pieux ou canoniques, ils résolurent successivement d'élever tout à proximité de leur temple, sur le territoire claustral, une église, qui n'était le plus souvent qu'une réelle chapelle (*capella*) à l'usage du culte paroissial. Ainsi avait agi la cathédrale Saint-Lambert en adoptant Notre-Dame aux Fonts pour le ministère paroissial central. Ce sont les petits sanctuaires paroissiaux que fréquentaient : 1^o les serviteurs laïcs du dehors, les colons qui exploitaient, pour le compte des collégiales, les terrains du *fundus* leur attribués séparément et moyennant le paiement d'un cens annuel avec le droit de relief ; 2^o les Liégeois, artisans ou patrons, affranchis de toute servitude, installés sur le même territoire. S'il n'est point possible de fixer la date précise d'érection de ces paroisses, on est, du moins, en état de déterminer l'époque certaine et le mobile particulier de leur naissance. Il suffit de considérer la date de l'institution des collégiales voisines. Avec autant de certitude on reconnaît la collégiale de laquelle telle paroisse dépendait, car les corps capitulaires s'étaient réservé la prérogative de conférer la cure de leur propre filiale qu'ils faisaient ordinairement, dans les premiers temps surtout, desservir par un membre du chapitre. Suivant ce principe constant, le chapitre de Saint-Pierre était le collateur de la paroisse Saint-Clément et Saint-Trond ; le chapitre de Saint-Martin l'était pour Saint-Remacle en Mont ; celui de Saint-Paul agissait de même pour l'église Saint-Martin en Ile ; celui de Sainte-Croix pour Saint-Nicolas aux Mouches et pour Saint-Séverin ; celui de Saint-Jean pour Saint-Adalbert ; celui de Saint-Denis pour Sainte-Aldegonde ; celui de Saint-Barthélemy pour Saint-Thomas. L'église Saint-Michel, spécialement le siège de la paroisse de la Sauvenière, relevait du prévôt de Saint-Lambert, le chef temporel du bourg. Ainsi s'explique aisément que les diverses circonscriptions paroissiales se soient perpétuées intégralement en général, sans modification aucune.

Deux grands établissements monastiques, comme on sait, furent créés à peu près en même temps que la plupart des collégiales : l'abbaye Saint-Laurent et le monastère Saint-Jacques. Ils avaient obtenu aussi un lot très notable dans la distribution du sol liégeois. Eux également procédèrent bientôt, sur leur propre domaine, à la création d'un ou de plusieurs sanctuaires paroissiaux. Tels sont ceux de Sainte-Gertrude, au faubourg Saint-Laurent, de Saint-Christophe et de Sainte-Marguerite, pour l'abbaye Saint-Laurent, celui de Saint-Remy et de la Madeleine en Ile pour le monastère Saint-Jacques (5).

(1) Des renseignements sur la *mensa épiscopale* sont fournis à la *Dixième Partie*, chapitre I.

(2) *Asp. C.*, t. II, col. 47.

(3) D'un conflit qui eut lieu l'an 1005, quelques années après la mort de Notger, il appert que les biens de la *mensa épiscopale* étaient réellement séparés de ceux de la *mensa capitulaire* et que le chapitre avait seul le maniement de ces derniers (V. à ce propos DARRAS, *Notices*, t. III, pp. 522-523).

(4) LES CHANOINES n'étaient point tous des prêtres. Beaucoup n'étaient que clercs : diacres, sous-diacres, possédant les seuls ordres mineurs,

ou simplement tonsurés. N'en n'est-il pas qu'on admettait étant encore enfants? Mais les chanoines se mariaient légitimement, mais ils avaient pour obligation dans ce cas de résigner leur prébende. Ainsi Lahaie a-t-il pu écrire qu'on doit se garder de conclure de l'existence à Liège de sept collégiales et du chapitre cathédral, à la présence d'un nombre exagéré d'ecclésiastiques (*Les paroisses*, p. 80).

(5) A ce propos, M. Lahaie fait justement remarquer que les abbayes établies à Liège au XII^e siècle et au suivant ne prospérèrent pas de nouvelles paroisses parce que les circonstances sociales étaient modifiées (IBID., t. XLVI, p. 27).

De même que tous ces importants corps ecclésiastiques ou monastiques étaient astreints à des visites processionnelles annuelles envers leur église mère : la cathédrale Saint-Lambert, de même les paroisses filiales eurent pour obligation de faire pareilles visites processionnelles tous les ans à l'église-mère spirituelle représentée ici par Notre-Dame aux Fonts. Celle-ci, dépendance, en somme, de la cathédrale, gardait de ce chef une suprématie générale sur toutes les paroisses.

Les témoignages de sujétion se sont perpétués d'une manière à peu près régulière jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Ils fournissent, les uns et les autres, la preuve irréfutable que les circonstances ayant présidé à la fondation des collégiales comme des sièges de paroisses ont bien été telles que nous les exposons ici brièvement (1).

A la mort de Notger, Liège ne comptait que deux églises paroissiales : Notre-Dame aux Fonts pour la Cité et Saint-Adalbert pour le quartier de l'Île. Moins de deux siècles plus tard, la ville était en possession du régime spirituel qu'elle devait conserver jusqu'au commencement du XIX^e siècle. Ses églises paroissiales avaient atteint le chiffre de vingt-six, et ce chiffre ne sera point dépassé tant que Liège restera la capitale de la principauté. Dans ce nombre ne sont naturellement pas compris les six temples paroissiaux extra-muros : Saint-Remacle au Pont, Sainte-Véronique, Saint-Vincent, Sainte-Gertrude, Sainte-Marguerite et Saint-Christophe (2), qui ne relevaient pas de l'archidiaconé de Liège.

A coup sûr, plusieurs des édifices paroissiaux ont été dus à des motifs purement de piété. Leur érection n'eut point toujours pour but de répondre à des nécessités du culte. Plusieurs aussi des paroisses avaient une circonscription extrêmement restreinte et une population très minime, par conséquent. Citons la paroisse Saint-Nicolas aux Mouches qui n'a jamais vu le total de ses fidèles dépasser la centaine. Encore faut-il savoir que des quatre-vingts paroissiens qu'elle avait en moyenne, les huit dixièmes étaient des chanoines, des chapelains ou autres habitants de maisons canoniales.

Des vingt-six églises paroissiales de la cité proprement dite, quelques-unes étaient uniquement l'œuvre de notables laïcs, les premiers patriciens liégeois. Kurth signalait en excellents termes le mode d'existence ancienne de ces patriciens : « Beaucoup d'habitants de Liège étaient « les hommes » de l'évêque et formaient la classe nombreuse des « ministériaux ». A la différence de ceux qui devaient le service militaire et qui vivaient aux champs dans leurs fiefs, les « ministériaux » de Liège étaient employés exclusivement dans le service civil. L'évêque prenait parmi eux ses mayeurs, ses échevins, ses receveurs, ses monétaires, ses messagers, ses forestiers. Comme il y avait honneur à servir le prince, ils constituaient, parmi les Liégeois, une élite qui était très fière de sa prépondérance et qui prit de bonne heure un rang intermédiaire entre le gros de la population urbaine et la noblesse des anciens hommes libres. A la longue elle devint le noyau du patriciat de Liège, en même

temps que les ministériaux établis dans leurs fiefs devenaient cette belliqueuse noblesse de Hesbaye, aussi brave qu'indisciplinée (3) ».

La plupart de ces patriciens de la cité, des hommes de cour, avaient également été gratifiés par Notger de tronçons plus ou moins étendus du vieux domaine de Saint-Lambert restés disponibles et situés en dehors des divers territoires claustraux : de la cathédrale, des collégiales et des monastères. Ces parcelles détachées se développaient sur le territoire urbain, aux environs de la place du Marché, en Neuvice, en la Madelaine, Hors Château, en Feronstrée, au centre du quartier de l'Île. De spacieux prés du vaste quartier d'Outre Meuse échurent principalement aux représentants du richissime lignage des Prés. Les divers patriciens s'empresèrent de se faire bâtir sur leurs nouvelles possessions territoriales des hôtels remarquables pour l'époque, tandis que les terrains entourant leurs propriétés particulières étaient les uns cédés en location ou en *tenure héréditaire* moyennant un cens annuel à des Liégeois affranchis de toute sujétion, les autres mis à fruit directement par des serfs.

Ces *ministeriales*, à leur tour, désiraient donner plus de valeur à leurs biens, faciliter en même temps, à leur pléiade de serviteurs de tous genres et à de nombreux artisans ou commerçants libres, installés à prix d'argent sur le domaine, l'accomplissement des devoirs religieux. Ils élevèrent sur leur terrain urbain distinct, une seconde série d'églises paroissiales, à la desservitude desquelles ils prétendaient pouvoir désormais. De cette façon acquirent les paroisses de la Madelaine sur Merchoul, Saint-Etienne, Sainte-Catherine, au centre ; Saint-Jean-Baptiste et Saint-Georges au quartier du Nord ; Saint-Nicolas au Trez, dans l'Île ; Saint-Nicolas et Saint-Pholien Outre Meuse, pour nous borner à celles-là.

Le prince lui-même, de l'ancien *fundus* avait gardé pour sa personne la plénière possession du sol sur lequel il établirait son Palais et une large bande de terrain le long de la façade principale de ce Palais, depuis les Degrés de Saint-Pierre jusqu'à la place du Marché. Sur ce terrain réservé, il avait permis de bâtir, soit contre son Palais, soit place du Vieux Marché et rue Sainte-Ursule une succession de demeures ou de simples boutiques. Les occupants qui, de ce chef, jouissaient de privilèges spéciaux, avaient à lui payer une redevance annuelle à titre de possesseur foncier. Naturellement, le chef épiscopal devait donner l'exemple en assurant à tout le personnel de sa Cour, comme aux habitants vivant sur son domaine local, la pratique de leurs exercices paroissiaux. Il érigea à cette fin, en face de son Palais et dans la section la plus rapprochée, l'église Sainte-Ursule, qui, ultérieurement, reçut abri dans le Palais même.

Quelques rares autres centres de paroisses furent établis dans des conditions exceptionnelles que nous faisons connaître en traitant de leurs églises.

A l'origine de la cité, l'édification d'un monument sacré en l'honneur de saint Lambert attirait autour de lui la foule des fidèles. Dans les siècles dont nous nous occupons présentement, la situation est renversée. On ne construira généralement d'édifice paroissial que là où un certain contingent d'habitants à desservir le requiert.

(1) Pour détails sur l'organisation des paroisses de Liège, V. LARAYE, *RIAE*, t. XLVI.

(2) Au XVII^e siècle, le Conseil de la Cité se plaignait encore à reconnaître que les paroisses de St-Remacle, de St-Vincent et d'Ans et Glain sont au nombre des « trente-deux paroisses » de Liège (RCC, t. 369-375), t. 344 v^o.

(3) *La cité de Liège*, t. 2, p. 102.

Le faubourg Saint-Léonard restait peu habité. Le XI^e siècle aura à peine expiré qu'une chapelle de ce vocable y sera élevée pour satisfaire à une dévotion particulière, mais aussi à des besoins du culte. Siège d'un prieuré, elle était en outre le centre d'une espèce de paroisse en faveur des groupes de cultivateurs éparpillés en ces faubourgs et aux environs : au Thier à Liège, à Vottem et à Herstal, la plupart colons du chapitre de Saint-Lambert, propriétaire du sol. Comme toutes les paroisses, elle ressortissait à la suprématie de Notre-Dame aux Fonts. L'an 1112, l'évêque Otbert croira nécessaire d'affranchir ce sanctuaire de la juridiction de l'église-mère. Au reste, bientôt une véritable église paroissiale se dressera en face du prieuré de Saint-Léonard sous le nom Sainte-Foy.

Par son rapprochement avec le centre de la Cité, Outre Meuse attirait davantage les nouveaux Liégeois, surtout dans la section voisine du pont des Arches et de la grande voie traversant l'important vallon : la future Chaussée des Prés et Puits en Sock. La vaste plaine commençait à sortir de sa quasi solitude lors du partage du *fundus* sous Notger. Telle y devint la densité de la population que les nouveaux gros possesseurs locaux jugèrent indispensable d'y bâtir, peu après le trépas de ce pontife, l'église Saint-Nicolas, à quelques mètres de l'intersection de la Chaussée des Prés et du présent boulevard de l'Est. La tour jouera le rôle de porte défensive à l'entrée du pont Saint-Nicolas, encadrée qu'elle était, à droite et à gauche, le long du biez Saucy, des murs de la primitive enceinte d'Outre Meuse. Ces remparts ont été élevés ici, en la première moitié du XI^e siècle. Là tout proche furent posées au siècle suivant les assises d'une autre église paroissiale, celle de Saint-Pholien, dont la création est également l'œuvre de patriciens laïcs.

Amerœur, à la mort de Notger, apparaissait très isolé, presque désert ; mais, de ce côté, un pont de bois semblable à celui de l'extrémité de Puits en Sock traversera bientôt le bras de l'Ourthe. C'est le pont d'Amerœur. Près de ce modeste ouvrage d'art, l'an 1071, vu l'absence d'église à la rive droite de ce cours d'eau sur une distance de plusieurs lieues, sera dressé un sanctuaire paroissial en l'honneur de saint Remacle. On le surnommait *Saint-Remacle au Pont* pour le distinguer d'un autre siège de paroisse, celui de *Saint-Remacle en Mont*, situé en face de la collégiale Saint-Martin, de laquelle il dépendait.

L'un des successeurs les plus rapprochés de Notger, Reginard, saisit l'importance que prenait le quartier d'Outre Meuse et l'utilité de faciliter les communications entre la cité et la rive droite du fleuve. Vers l'an 1030, il eut le moment propice pour remplacer le passage d'eau qui avait suffi aux besoins jusqu'alors. Après avoir surélevé le sol de la place du Marché et de la voie dite depuis lors rue du Pont, l'évêque construisit au terminus de celle-ci, un pont sur le fleuve, le pont des Arches, le plus ancien de notre cité. Cette construction occasionnera, comme complément immédiat, l'érection du rempart d'Outre Meuse qui vient d'être indiqué.

La nécessité s'est manifestée non moins impérieuse d'unir le centre de Liège au quartier de l'Île dont la population se faisait dense et active, tout au moins dans les sections voisines de la branche de Meuse qu'enjambait le pont. A la vérité, celui-ci traversait divers cours d'eau. Sa mémoire en est gardée par le nom *rue Pont*

d'Île. Son installation aura coïncidé à peu près avec celle du pont d'Avroy, au débouché de la rue qui perpétue sa dénomination.

En dehors de ces monuments de haute utilité, les annalistes laissent dans l'ombre les œuvres considérables accomplies peu après le règne de Reginard. On sait pourtant que les XI^e et XII^e siècles furent des plus remarquables et des plus avantageux pour notre ville.

Le temps approche où les Liégeois subirent en leur vie publique, une transformation radicale. A diverses reprises, ils avaient été l'objet de privilèges qui n'ont pu être clairement définis, à défaut de documents écrits. Il en est seulement fait mention dans un diplôme de Frédéric, roi des Romains, de l'an 1152. Par ce diplôme, le monarque confirmait les franchises que ses ancêtres avaient accordées à la cité et que son oncle Conrad III avait renouvelées. Elles ne concernaient que des droits civils; telle la charte même d'Albert de Cuyck, de la fin de ce XII^e siècle.

Nonobstant la largesse de ces privilèges, la cité demeurait sous la tutelle scabinale ou plutôt sous le pouvoir de l'évêque au point de vue administratif, comme elle l'était politiquement et spirituellement. A part la sécurité rencontrée dans l'enceinte fortifiée, son mode de vie ne se différenciail en rien pour ainsi dire, de celui des localités rurales. En un mot, si considérables que fussent les prérogatives des Liégeois, ils ne pouvaient aucunement s'immiscer dans l'administration de leur propre cité. Seulement en la seconde moitié du XII^e siècle, la capitale sera dotée d'un droit urbain, jouira de l'autonomie communale. Nous abordons ce sujet à la *Quatrième Partie*, chapitre I.

Œuvre toute pacifique dans son origine et dans sa nature, cet affranchissement annonçait une évolution sociale appelée à modifier essentiellement les destinées de Liège. Par un effet indirect de cette évolution, l'administration de la commune ne se limite plus bientôt, à son territoire. Elle prend une ample prépondérance. Nos annales comprennent désormais dans l'étendue de la juridiction urbaine, la Cité, la Franchise et la Baillieue. Par cité, l'on entendait la partie de la capitale renfermée dans les remparts. Le mot « franchise » s'appliquait ici à la circonscription territoriale soumise au tribunal des échevins. La dernière expression : *baillieue*, d'interprétation aisée, fait, comme les deux précédentes, l'objet d'une notice spéciale (*).

Mais l'esprit d'indépendance des Liégeois ne s'arrêtera pas en si beau chemin. Jusqu'au XII^e siècle, l'ensemble du sol exploité continuait de former une *terra mansuaria*. L'expression est indiquée dans la charte de l'empereur Henri V, de l'an 1107 (**). De ce fait, les bourgeois, même les *ministeriales*, ne pouvaient avoir de propriété foncière personnelle de façon absolue. Tous se trouvaient n'être — on l'a établi récemment — que des *tenants* de l'Eglise de Liège. Les alleux dont ils avaient été admis à disposer appartenaient en fait à cette dernière (†). Ils formaient encore son tréfonds. Un cens foncier ou trescens, réognitif du droit primitif de propriété du patrimoine de Saint-Lambert ne cessait d'être dû, par les Liégeois ou les *ministeriales* favorisés.

Les choses vont se modifier : tandis que les citains s'affranchissent politiquement, ils tendent à le faire

(*) V. *Troisième Partie*.

(**) CPL, t. I, p. 264, art. 5.

(†) Gossart, *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. I, p. 312.

quant à la possession terrienne. Ils laissent peu à peu tomber en désuétude le cens foncier, voire les droits de relief de beaucoup de terres. Un de nos meilleurs érudits l'a très bien spécifié : le nom d'alleu qui s'appliquait à ces terres en se plaçant au point de vue de la cathédrale, à qui elles appartenaient primitivement, leur fut désormais appliqué en se plaçant au point de vue de l'ancien tenant considéré maintenant comme propriétaire absolu (1).

Ainsi, les Liégeois établis sur les terres du *fundus* à titre de tenants héréditaires ou de masuyers parviennent à la pleine disposition de leur maison qu'ils aliènent avec une entière liberté. Bien rares seront ceux qui payeront encore aux chanoines tréfonciers un droit de relief nommé à Liège droit de *réquisition* (2). Ce droit qui, vers l'an 1100 équivalait au montant du cens annuel, n'était plus à la fin du XII^e siècle que de quelques sous (3).

L'indépendance des citains proclamée de toutes façons ne pouvait manquer d'avoir les effets les plus heureux au point de vue général.

Quelle belle époque, au surplus, que celle qui s'annonce ! L'architecture chrétienne, profitant d'une ère de paix presque continue, va atteindre l'apogée de sa splendeur, pendant que les autres branches artistiques comme les différentes manifestations de l'industrie prennent un essor inconnu jusqu'à ce moment.

Grâce au renom que ses merveilleux progrès économiques et autres avaient attiré à notre capitale, grâce aussi au prestige que la fidélité sans borne, le savoir et la prudente gestion de la grande majorité de ses princes leur avaient légitimement conquis près la Cour impériale, la protection très efficace et très recherchée à ce temps des tout puissants empereurs fut assurée pour longtemps à notre patrie. En témoignage de l'estime qu'ils avaient pour les chefs du pays liégeois et de l'affection spéciale qu'ils portaient à notre cité, capitale d'un de leurs plus beaux fiefs (4), la plupart de ces monarques se complurent à résider très souvent dans cette ville. Telle était la fréquence de ces visites qu'on avait adopté un cérémonial particulier pour la réception des souverains impériaux (5).

En notre cité, viendra Louis le Débonnaire en 814, 823 et 831 ; c'est Liège encore que, l'an 854, les trois petits-fils de Charlemagne choisiront pour s'y réunir en vue de traiter de la paix. Sans doute, l'empereur Lothaire et le roi Charles le Chauve furent seuls au rendez-vous, mais ils y arrivèrent chacun avec une suite nombreuse et brillante (6). Ce « Parlement » solennel

sera invoqué en 856, par les plus grands dignitaires de l'empire (7).

Désormais, durant leur séjour, les hauts personnages descendront au Palais, quoique les chroniqueurs de l'époque ne le disent point toujours (8). Là, en 1012, l'empereur Henri II viendra passer les fêtes de Pâques (9), comme le feront bon nombre de ses successeurs du moyen âge (10). Il était encore chez nous le 17 mai, entouré des principaux dignitaires civils et religieux de sa cour (11). On le revit en notre ville, six ans plus tard, à l'occasion du sacre de l'évêque Walboldon (12). A son tour, l'empereur Conrad, quelques jours à peine après son avènement au trône, en 1024, fera l'honneur d'une visite au chef-lieu de notre principauté. Au mois de mai de l'an 1040, Henri III, en allant de Maestricht à Stavelot, s'arrêtera de même plusieurs jours à Liège (13).

Aucun autre, peut-être, parmi les monarques germaniques, ne fit d'aussi mémorables et d'aussi nombreux séjours en notre cité que Henri IV. En 1061, en 1064 et en 1071, il y assiste aux solennités pascales. Au mois de mai de cette dernière année, il tint au Palais, une cour plénière. Le souverain était accompagné des principaux officiers de l'empire, particulièrement de Godefroid, duc de Lorraine, de Rodolphe, duc d'Allemagne et de Welfe, duc de Bavière (14). Il se retrouve à Liège, pour y célébrer encore les fêtes de Pâques en 1080 (15) et en 1101, cette dernière fois, en compagnie d'archevêque des plus éminents dignitaires de sa cour. Notre capitale eut l'honneur de l'héberger de nouveau en juin 1103. Excommunié puis déposé, c'est ici qu'il viendra chercher un asile et un appui, l'an 1105 ; ici également l'exil impérial expirera le 7 août 1106. C'est à Cornillon que son corps reposera en attendant une sépulture définitive à Spire.

Son fils Henri V, l'année suivante, après son échec de Donay, se transportera à Liège dans l'espoir d'y retremper son courage. Le 23 décembre il signera au Palais, un diplôme confirmant les anciens privilèges du clergé (16). Notre cité le reverra aux solennités pascales de l'an 1122, puis en l'année de sa mort, en 1125. Toujours sa cour s'y montrait nombreuse et brillante (17).

Combien plus majestueuse pourtant fut la réunion princière de l'an 1131 ! Nulle auparavant ne l'avait égalee, nulle depuis ne l'a dépassée et ne la dépassera vraisemblablement jamais, en illustrations de tous genres, en magnificence et, aussi, quant à la valeur des actes conclus. Liège, en effet, venait d'être choisie pour rendez-vous des deux maîtres du monde, le pape Innocent II et l'empereur Lothaire II, auquel il convient

(1) GROSNOT, *Revue belge de philologie et d'histoire*, p. 226.

(2) V. le diplôme impérial de 1107. On pouvait le droit de *réquisition* quand on acquiescait le propriétaire de vous investir du bien.

(3) KURTZ, *La cité de Liège*, t. II, p. 200.

(4) V. *Quinzième Partie : V^e Allemagne*.

(5) Voici, d'après Jean d'Outremeuse, le cérémonial suivi traditionnellement à Liège, à l'ARRIVÉE DE L'EMPEREUR, cérémonial qu'il prétend, abusivement — c'est son habitude — faire remonter au temps de Charlemagne :

« Quant nos empereurs vint à Liège, tous les nobles del citet estoient contrainct chevacher avecqz leur évesque une lieue ou deux, et par quelconque porte qu'ils vint, toute la clergie de toutes les eglises de Liège à procession de croix, de gonfalon, etzhe leau benite et reliques, tous vestus de leurs meilleurs habit, parement et chape, doient aller tout de celle porte, et li enclincé en genou, et puis retourner en la citet ; et li doit venir après eux jusques aux degrés de Saint-Lambert, et li rendre le clergie en l'escalier et les autres vont à leur hôtel, et cha li doient faire les Loisés ».

(6) PAVENTIN, *Annales*. — MGH, t. I, p. 218.

(7) MGH, *Legum*, t. I, p. 427.

(8) Pour la liste de ces visites impériales, V. HENNER, *Charlemagne*, (éd. 1875), pp. 100-102.

(9) ANNO 1012 : Heinrichus rex Pascha celebravit Leodii (MGH, t. III, p. 84 ; t. IV, p. 85).

(10) Jean d'Outremeuse écrivait au XIV^e siècle : « Devez savoir que li empereur (Lothaire en 1121) et si descestrors (archevêques) estoient bien acoustumés de venir les Quaremes faire leur Pasque » (t. IV, p. 225).

(11) FURER : *Historia Ecclesie Leodiensis*, pars I, p. 171. — *OD.*, t. II, p. 68, acte du 17 mai 1012.

(12) *Acta abbatum Gemblacensis* ; MGS, t. VIII, p. 332.

(13) *OP.*, t. III, p. 302 ; — *Guilia Christiana*, t. III, instrum., col. 15 ; — *SECRETAN*, *Cartul. de l'abbaye de Saint-Basile*, p. 12, acte du 28 mai 1040.

(14) *CESL.*, t. I, p. 37.

(15) *Annales Sancti-Jacobi*, édité par ALEXANDRE, pour la SHL.

(16) *CESL.*, t. I, pp. 489.

(17) ALBERG, *Chronicon*, p. 223 ; — ERNST, *Hist. du Linsbourg*, t. VI, pp. 124-125.

d'ajouter saint Bernard. Ils venaient présider un concile où seraient traitées les questions les plus graves et les plus épineuses, entre autres le problème brûlant du droit d'investiture (1).

L'éclat de ces augustes cérémonies qui avaient attiré, outre les princes de l'empire, trente-deux évêques et cinquante-trois abbés mitrés, surpassa celui des visites répétées que les empereurs continuèrent de faire à notre ville dans la suite du XII^e siècle. Nous en avons signalé suffisamment pour laisser juger en quelle haute estime Liège était placée dans les sphères les plus élevées, pour faire comprendre quelle renommée elle avait acquise chez tous les peuples de l'Europe.

Son commerce intense n'y contribua pas peu, comme on le voit à la *Douzième Partie*, chapitre II. Son industrie marchait naturellement de pair.

Notre ville se distinguait par exemple dans la fabrication des produits de consommation. La *cervoise* (2) se préparait en énormes quantités dans les divers quartiers. C'est la boisson du peuple et de la petite bourgeoisie ; elle se débite dans de nombreuses tavernes ou *brasseries*, mais on l'exporte également très loin. La boisson des gens fortunés, c'est le vin qu'on obtient des longues enfilades de vignobles couvrant en partie les faubourgs et les collines des deux rives de la Meuse. Sa confection constitue une branche importante de l'industrie liégeoise. Ce vin aussi était très apprécié à l'étranger. En revanche, notre cité commence à recevoir de France, d'Allemagne, etc. des vins dits *forts* qui, travaillés, deviennent, à leur tour, la source d'un trafic des plus lucratifs pour maints marchands locaux, dont les familles se hisseront au summum du patriciat régional.

D'autres travaux économiques aidaient à former de riches fortunes familiales et à donner à la cité de la vie et de l'animation. En 1143, Féronstrée et le quartier adjacent étaient devenus plus ou moins la proie d'un vaste incendie. Dans le même siècle, néanmoins, ils abritaient un chiffre considérable d'artisans de l'industrie drapière. Cette industrie y était rappelée et y est encore rappelée par divers noms de voies publiques : *rue Sur les Foulons, impasse des Drapiers, Drapierue, Teintenièrue*, etc. Les spécialistes liégeois entretiennent, sous ce rapport, un commerce suivi avec la Grande Bretagne. Au quartier de l'Île, en Lutay, peut-être aurait-on rencontré des groupes de tanneurs pratiquant là leur métier peu propre à être exercé dans l'intérieur de la cité. Aussi se verront-ils forcés, d'ici à peu, de se transporter Outre Meuse, en Tanneurie où ils se perpétueront jusqu'au déclin du XIX^e siècle. Les pêcheurs occupèrent durant le moyen âge, la même rive, mais en amont du pont des Arches, en Pêcheurie et sur quelques îles en aval.

Autrement nombreux et autrement bruyants étaient les fevres, les fondeurs et les « batteurs », qui avaient commencé, depuis quelque temps, à se répandre au quartier de l'Île, où, en de rares endroits, les habitations se trouvaient encore éparpillées, et où ces artisans pouvaient, sans gêner personne, se livrer librement à leurs travaux bruyants. Ils y confectionnaient, les uns, des armes blanches — les armes à feu n'étant point encore inventées —, les autres, des ustensiles métalliques de

toutes espèces. Les produits sidérurgiques avaient pour champ de débit Féronstrée et les environs du pont des Arches, mais on les exportait en forte quantité à l'étranger.

À l'expiration du XII^e siècle, au suivant surtout, cette fabrication prendra un essor plus grand encore par la découverte à Liège même, de l'utilisation de la houille. Cette découverte fera surgir une nouvelle et très riche industrie. Elle amènera, par surcroît, dans la manipulation des métaux et dans la vie matérielle en général, une révolution profonde. Par leur esprit inventif et sagace, les Liégeois en bénéficieront plus que tout autre peuple ; les houilleurs de notre cité seront réputés entre tous et répandront les produits miniers dans toutes les nations du centre de l'Europe où l'exploitation houillère resta longtemps inconnue.

Pour répondre aux accroissements du commerce et de l'industrie, lesquels devenaient de plus en plus florissants du fait de la proclamation de la commune, pour répondre également au vœu de la population qui envahissait de toutes parts nos faubourgs, conséquence de cette prospérité, pour mettre enfin la cité à l'abri de toute attaque éventuelle du dehors, il fallut songer à étendre ses limites trop restreintes, à développer ses remparts. On a attribué la pensée initiale de cette mesure à l'empereur Henri IV, à qui Liège avait donné asile et assistance lors de sa disgrâce. C'est là une simple tradition (3). Si même il dressa des plans d'une extension du circuit défensif, nulle suite n'y a été donnée. Le XII^e siècle était à son déclin, et l'on n'avait pas mis la main à cet ouvrage de premier ordre (4).

Les chefs de la ville en reconnaissaient pourtant la nécessité ; ils avaient même décidé d'étendre considérablement les remparts. Il faut reconnaître dans cette prérogative de la cité de se ceindre de murs fortifiés et de les entretenir, une preuve certaine, irréfutable, de son affranchissement, car, au moyen âge, la libre jouissance de travaux de circonvallation formait l'un des apanages distinctifs des villes émancipées. Nous établissons plus loin que c'était le cas pour Liège (5).

À ce moment, un terrible événement absorba entièrement l'attention de l'autorité. L'an 1185, un incendie s'étant déclaré à la cathédrale Saint-Lambert détruisit le riche temple de Notger avec les maisons claustrales qui l'entouraient. La collégiale Saint-Pierre, l'église paroissiale Saint-Clément et Saint-Trond, celle de Sainte-Ursule sise alors à côté du Palais, subirent le même sort. Le Palais, à son tour, fut énormément éprouvé. Treize jours durant, les flammes trouvant un aliment propice dans les matériaux inflammables dont se composaient les parties supérieures des constructions, exercèrent leurs ravages dans tout le centre urbain. Les maigres ressources publiques durent être immédiatement consacrées à réparer quelques-uns au moins des effets de cet embrasement qui fut autrement grave que celui de l'an 1143.

Cependant, la Ville se résolut à réaliser le travail de développement des remparts. Pour employer des expressions toponymiques modernes, les murs partant de la place des Déportés, le long de la rampe d'accès du pont Saint-Léonard, devaient traverser l'emplacement du côté

(1) ANSELME DE GENÈVE, *Annales Redon.* — *Chronica regum Germaniæ.* — ANSELME, *Vie de Bernard.*

(2) Bière indigène.

(3) GILLES D'ORVAL, III, 35, addit., p. 98.

(4) V. *Onzième Partie*, chap. I, V^e Remparts.

(5) V. *Quatrième Partie*.

sud de la prison, grimper au dessus des Vignes, à côté des Six cents Degrés, suivre le sommet de ce thier et la Montagne Sainte-Walburge, couper perpendiculairement la rue Hocheporte, contourner la rue Mississipi, pour aboutir rue des Fossés où elle rejoignait la partie conservée de l'enceinte notgérienne. Le projet comprenait également dans son tracé le quartier de l'Île et même celui d'Outre Meuse, lesquels ne devaient être fortifiés réellement, complètement, que dans la seconde moitié du siècle suivant, car il fallait d'abord aller au plus pressé.

Naturellement, les remparts seraient reliés par des portes, des tours à créneaux et des bastions.

Jusqu'à ce temps, les Liégeois n'avaient connu, en fait de taxation, que des cotisations perçues de porte en porte, par ordre des échevins, pour parer aux dépenses toutes courantes. L'exécution d'un ouvrage aussi coûteux que les fortifications exigeait des ressources financières importantes. Alors prit naissance forcément la comptabilité communale.

L'édilité recourut à un impôt indirect sur la consommation, l'impôt le plus fréquemment appliqué dans les grands centres des pays voisins. Cet impôt, ou cette *assise*, selon le terme général usité par nos pères, était dit de la *fermeté*, parce qu'il eut pour unique objet la réédification, l'entretien des remparts et des portes qui *fermaient* la ville (1).

La perception de cette taxe ne se fit pas facilement. Elle rencontra quelque temps l'hostilité du petit peuple (2). Bien autrement grave fut le conflit qu'elle souleva entre la Cité et le clergé, lequel, s'appuyant sur ses immunités séculaires et sur ses privilèges reconnus par un rescrit impérial de l'an 1107, prétendait n'être point soumis à cette taxation. On trouvera à la rubrique *Fermeté* (3) des renseignements détaillés sur ce sérieux litige. Les « *suppôts* » du clergé résistèrent même les armes à la main aux exacteurs communaux. D'autres actes de violence se produisirent. Des marchands liégeois, revenant des grandes foires de France furent attaqués et dépouillés par les serviteurs des tréfonciers. A leur tour, des bourgeois se saisirent de la personne d'un chanoine qu'ils mirent aux fers, et en maltraitèrent d'autres (4). Les représailles se multiplièrent. Les cérémonies du culte furent suspendues dans toutes les églises de la ville. Grâce à l'intervention de l'évêque Albert de Cuyck, l'accord finit néanmoins par s'établir. La Ville consentit à substituer une autre taxation au mode de « *fermeté* » tant décrié. Les bourgeois, d'ailleurs, s'engagèrent par serment à respecter les privilèges des ecclésiastiques et même à réparer les torts leur causés. En conséquence, le 14 février 1100, les offices publics reprurent dans toutes les églises.

En suite de la transaction intervenue, la taxe susdite fut remplacée par une espèce d'octroi qui atteignait toutes les denrées entrant à Liège, qu'elles fussent destinées au clergé ou aux bourgeois. On y ajouta un impôt sur le revenu qui frappait tous les Liégeois (5).

Enfin, à l'aube du XIII^e siècle, au moyen du revenu de ces impôts, et aussi du produit de la vente des derniers débris de la magnifique forêt de Glain, dont le tiers échut à la Ville, sous la condition qu'elle l'emploierait aux travaux de fortification, ces travaux purent être abordés. La Cité réussit à construire un mur allant de Païenporte à Hocheporte. Il fut achevé en 1204.

Malheureusement, d'autres sections de la ligne d'enceinte restaient à découvert. Liège se trouvait exposée aux dangers d'invasion, d'autant plus que les murailles déclassées de Notger n'étaient nullement entretenues. A l'époque médiévale, dégarnir de cette façon une populeuse cité, dénotait une imprudence impardonnable. Quand éclata la guerre avec le duc Henri II de Brabant, qui revendiquait la possession du comté de Moha, il ne rencontra aucune difficulté à pénétrer dans la ville le 3 mai 1212, jour de la fête de l'Ascension. La riche capitale liégeoise qui, depuis l'irruption des Hongrois en 954, avait été à l'abri d'incursions étrangères, devint de nouveau victime de semblable malheur. Informés quelques heures auparavant, nombre de Liégeois parvinrent à s'éloigner en emportant ce qu'ils avaient de plus précieux, mais tous n'y réussirent pas.

Tandis que le duc s'installait au Palais en conquérant, ses troupes se livrèrent à un pillage effréné pendant plusieurs jours, dans les habitations particulières, comme dans les monuments civils ou religieux, profanant même les tabernacles. Ils allèrent jusqu'à déshabiller les habitants qu'ils rencontrèrent, pour voler les vêtements. S'il est vrai qu'ils ne commirent pas d'homicides, ils menacèrent au moins le sexe faible dans ce qu'il a de plus cher. Jacques de Vitry ne note-t-il point que des femmes n'hésitèrent pas à se jeter dans la Meuse pour échapper aux atteintes des soudards? On rapporte aussi qu'Othon IV, à la diète de Francfort, avait donné l'ordre au duc de Brabant d'incendier la cité tout entière. Sur les conseils, prétend-on, du châtelain de Bruxelles, dont le fils Gilles était tréfoncier de Saint-Lambert, le duc ne livra pas la ville aux flammes; en revanche il exigea le serment de fidélité à Othon (6).

Terrible épreuve pour les Liégeois que ces journées de sac, mais également leçon profitable. Immédiatement après le départ de l'envahisseur, toute la population se dévoua avec une vive ardeur patriotique à compléter les ouvrages de défense, en commençant par la partie nord, la plus exposée. Au bout de sept mois, Liège était derechef protégée par une enceinte de murailles infranchissables à l'époque. On la renforça encore l'année suivante (7).

Le même duc de Brabant voulut alors recommencer ses rapines en notre ville; il annonça cette intention à ses troupes, leur promettant de pouvoir de nouveau piller Liège « *et y manger des raisins mûrs* »; mais parvenu à Sainte-Walburge, il se trouva en présence de remparts si solides qu'il n'osa tenter de les franchir ou de les abattre. Il dut s'éloigner le rouge du dépit au front, profondément ému de ce que l'union des Liégeois, leur caractère énergique et leur virilité politique avaient

(1) *Fermeté* a signifié, chez nous, pendant le moyen âge, l'enceinte fortifiée, par une contradiction étonnante, ce terme usage souvent, dans le langage de nos aïeux, à toute espèce d'impôt indirect.

(2) Le petit peuple employait parfois, au XIV^e siècle, pour indiquer cet impôt, un mot de néologie : *maltrétois* (*maltrétois*, sous entendu *blétois*) à traduire « argent volé ».

(3) *Diocèse de Liège*, chap. II, § II.

(4) KURTZ, *Op. cit.* p. 112.

(5) REIDER DE ST-JACQUES, *Annales*.

(6) DARIU, *Hist. du duc de Brabant (XIII^e et XIV^e siècles)*, p. 98. — Le frère du duc de Brabant fut restituer les objets précieux dérobés à la cathédrale Saint-Lambert.

(7) REIDER DE SAINT-JACQUES.

réalisé en moins d'un an pour la défense de leurs droits et de leurs biens (1).

Ce zèle et cette sagesse patriotique de nos aïeux devaient aboutir à un résultat plus glorieux encore, par la superbe victoire qu'ils remportèrent sur le duc de Brabant le 13 octobre 1213, dans la plaine de Steppes près de Montenaeken.

Le duc de Brabant avait brûlé plus de quarante villages de la Hesbaye en se retirant vers Montenaeken, lorsque le prince de Liège, Hugues de Pierpont, averti le 11 octobre par le comte de Looz, convoqua ses vassaux ainsi que les milices de Liège, de Huy et de Dinant. Parmi les vassaux l'on comptait Henri, duc de Limbourg, Hugues de Florennes, Thierry de Rochefort, et Arnold de Morialmé. Le 12, samedi, Hugues de Pierpont sortit de Liège à la tête de son armée. Après avoir suivi de distance en distance les troupes ennemies, il s'arrêta à Lens sur Geer, sans avoir fait la moindre attaque, car il n'avait point encore opéré sa jonction avec les gens du comte de Looz. La bataille de Steppes étant l'un des plus brillants faits d'armes de l'histoire liégeoise au moyen âge, nous croyons devoir la rapporter par la traduction de la relation qu'en a laissée, quelques jours après, un contemporain des événements, l'annaliste Reiner, moine de Saint-Jacques à Liège (2) :

« Notre armée consacra la journée du samedi (12 octobre) à se rapprocher de l'ennemi ; elle put, de la sorte, passer la nuit au village du nom de Lens sur Geer, tandis que le comte de Looz avec les siens la passait encore à Brusthem. Cette nuit même, des messages s'échangèrent entre le camp de l'évêque et celui du comte, et l'on convint que vers minuit, on se lèverait de part et d'autre, de façon à réunir au point du jour, les forces des deux armées, en un lieu nommé Steppes. Ainsi fut-il fait. Comme on se l'était promis, la jonction s'effectua dans cette campagne.

« Un des nôtres s'élançant alors sur un cheval des plus rapides, s'en fut sommer le duc de n'avoir pas à se retirer du lieu où il campait, mais d'y attendre Monseigneur qui l'y voulait rencontrer pour le combattre. Le comte lui fit tenir le même message et lui manda que, venu pour remplir son devoir de vassal, il ne pouvait, sans trahir son souverain, manquer de l'assister dans ce juste combat.

« Nos divers corps de troupes ainsi réunis, les nôtres rangèrent leurs bataillons ; ils choisirent pour chef d'une aile de leur armée le comte de Looz qu'appuyaient ses chevaliers. A la tête de l'autre aile, ils placèrent Thierry de Rochefort avec les Dinantais, au milieu les Liégeois, les Hutois et toutes les milices épiscopales.

« Le duc, si l'orgueil n'avait chez lui dominé la terreur, eût dû chercher à battre en retraite. Il disposa pourtant ses troupes en bon ordre, leur fit occuper un monticule qui dominait légèrement le reste de la plaine, plaçant ainsi les nôtres dans la vallée de façon à ce que

les rayons du soleil vinssent leur donner dans les yeux. Il promit à ceux qui seraient les plus forts et les plus vaillants chevaliers de son armée, une récompense inestimable, s'ils parvenaient, soit à s'emparer du comte de Looz, soit à le frapper de mort. Puis, déposant son armure ordinaire, il la fit revêtir à un chevalier appelé Henri de Holdenberg. Celui-ci devait ainsi passer pour le duc, tandis que le duc lui-même, dépourvu de sa propre armure, serait plus assuré de n'être pas reconnu.

« Petit à petit les deux armées s'étaient rapprochées. Un assez faible espace les séparait. Nos fantassins, fichant alors en terre leurs lances, la pointe inclinée en avant, avaient formé devant l'ennemi comme une muraille d'acier. Ils avaient répondu à ses clameurs, par de plus vigoureuses ; à la poussière qu'il leur lançait dans les yeux, par de plus épais nuages de poussière.

« Ce fut à ce moment que l'évêque, arrivant au milieu de ses hommes d'armes, les conjura de confesser leurs fautes et de faire leur acte de contrition ; puis leur donna l'absolution. Pour la recevoir, tous s'étaient profondément inclinés ; « — Voyez », s'écriaient les Brabançons, en les insultant, voyez comme ils demandent grâce, comme ils s'humilient pour que nous ayons pitié d'eux ».

« Mais déjà le comte de Looz, jugeant l'heure venue d'engager la bataille, s'était jeté en avant suivi de sa phalange. Trois fois à haute voix, trois fois il avait répété son cri de guerre, le nom de son comté : *Looz!* et il s'était audacieusement lancé dans les rangs ennemis, invitant du geste les autres corps d'armée à l'imiter.

« Ce fut sur lui aussitôt que se concentra toute l'ardeur du combat. Les chevaliers du duc s'efforçaient, ainsi qu'ils se l'étaient promis, ou de le saisir ou de l'immoler. Mais lui, pareil en vaillance à Olivier ou Roland, se défendait du bouclier et du glaive. Voici pourtant qu'il se trouve à peu près seul, escorté au plus de quelques-uns des siens, au milieu des rangs ennemis. Plus rapide que l'aigle, Henri, le prieur de Maestricht, Henri son frère, vole à son aide avec le reste de ses fidèles. Ce n'est plus un clerc, c'est un chevalier ; ce n'est plus un prieur : vous diriez Hector ou Achille.

« Le cheval du comte avait eu une jambe coupée et son maître était réduit à se défendre en fantassin. Les siens le hissèrent sur un autre cheval, et, tous luttant avec une audace nouvelle abattirent le chevalier qui avait revêtu les armes du duc de Brabant. A l'approche de la flamme, la cire ne se fond et ne s'écoule pas plus rapidement que ne le firent, chassés ou décimés par le glaive, ceux qui s'étaient flattés de s'emparer du comte.

« Or, pendant que, de ce côté, nos braves luttèrent ainsi, répandant le carnage dans les rangs ennemis, ceux qui combattaient à l'autre extrémité, Thierry de Rochefort et ses compagnons, enfonçaient avec autant de vaillance les bataillons en face d'eux, et n'en faisaient pas un moindre carnage. Les Liégeois et les Hutois, toutes nos troupes auxiliaires enfin, s'étaient jetés avec une égale furie sur ceux qui leur étaient opposés. Comme des loups rapaces mettent en fuite un troupeau de brebis, ainsi les Liégeois, brûlant du désir de venger leurs injures, à coups de haches, de poignards, d'épées et de couteaux, éventraient les Brabançons.

« Le duc et ses alliés constatant la tournure que prenait le combat, se reconnourent hors d'état, incapables de soutenir plus longtemps le choc. Les cavaliers prirent

(1) Ce développement du circuit défensif, avec ses compléments des quartiers d'Outre-Meuse et de l'Elle devait être le dernier dont notre ville serait l'objet sous le principauté.

(2) On ne manquera pas de remarquer que, dans cette narration, le principal héros n'est pas, comme pour l'immense majorité des autres chroniqueurs, le prince-évêque Hugues de Pierpont. C'est le comte de Looz. N'est-ce pas là un effet de l'antique sympathie que nous avions les moines de Saint-Jacques pour le noble lignage auquel était sorti le fondateur de leur monastère ? Pour le reste, la description de Reiner porte toutes les marques de la véridicité la plus scrupuleuse ; elle n'omet même pas certains détails qui ne sont nullement à l'honneur de quelques-uns des vainqueurs.

la fuite, et il ne resta aux fantassins qu'à se rendre ou à se laisser tuer. Les nôtres, trait digne de remarque, ne se souciaient pas du butin ; ils ne songeaient qu'à abattre l'ennemi.

« Aussi, le duc d'Ardenne, voyant la cause de son parent succomber si misérablement, feignit de fuir à son tour et, rencontrant les gens du comte de Looz : « Fuyez, malheureux ; fuyez », leur cria-t-il, « votre maître est mort et l'évêque est prisonnier » !

« Epouvantés de cette nouvelle, ces hommes commençaient à battre en retraite quand bientôt, au contraire, se firent entendre de bruyants cris de victoire. Rapides comme l'aigle, ils revinrent prendre part à la mêlée.

« Notre armée, toujours abattant et tuant l'ennemi, avait déjà fait un mille à sa poursuite. Quand ces trompeters rencontrèrent les morts, maints d'entre eux les dépouillèrent et se mirent à enlever tout ce qui se trouvait dans les bagages des vaincus. Ainsi se fit-il que les traîtres tirèrent profit matériel de leur espèce de désertion, tandis que les braves n'obtenaient rien.

« Les Brabançons cependant, — grâces en soient rendues à la justice divine et aux mérites de saint Lambert, — continuèrent à s'enfuir. Ces fuyards, nos chevaliers et tous ceux des nôtres qui se trouvaient montés sur des chevaux bardés de fers, les renversaient sous le poitrail de leurs montures. Nos piétons, aussitôt, cherchaient le défaut de la cuirasse de ces misérables, leur arrachaient leur casque, les achevaient à coups de hache et de coutelas, puis sans s'inquiéter de recueillir les dépouilles, ne se laissaient pas de reprendre la poursuite. Celle-ci ne cessa que, quand, toujours frappant et toujours faisant des prisonniers, on fut arrivé aux villages de Capendael et de Hallet. Là seulement nos gens s'arrêtèrent, accablés sous les fatigues de ce long combat. L'orgueil du duc était abaissé, et lui-même, suivi seulement de quelques-uns des siens, avait dû chercher un asile sur son propre territoire.

« Cette victoire avait été remportée à midi, le jour du dimanche où la messe s'ouvre par ces paroles : « Vous êtes juste, Seigneur », le trois des ides d'octobre.

« Rien n'est aussi prompt que la renommée : dès trois heures, Liège apprenait l'heureuse nouvelle. Aussitôt les cloches, longtemps muettes, sonnèrent à toutes volées ; les femmes, les jeunes filles, les veuves décorèrent de lampes innombrables et de nombreux cierges la façade de la cathédrale. La harpe sacrée, qui n'avait plus laissé entendre que les chants de deuil sur les douleurs de la patrie, se répandit en accents de joie et d'actions de grâces.

« On sait que le soleil, aux rayons d'un éclat des plus brillants, devait donner en plein dans les yeux de nos soldats. Mais à l'heure de la bataille il était voilé par l'effet d'un épais nuage et ne causait pas la moindre gêne aux nôtres.

« La nuit tombait quand l'évêque, les principaux chefs et l'armée entière abandonnèrent enfin le massacre des Amalécites, je veux dire des Brabançons : comme les gerbes jonchent la terre au temps des moissons, ainsi dans les champs où repassaient les vainqueurs, les cadavres des vaincus gisaient, tristes restes, dépouillés de tout vêtement, mains, pieds et têtes coupés, et ce qui est plus honteux à dire déshonorés par de plus abjectes mutilations. C'était l'œuvre à laquelle s'étaient livrés, pendant que les autres luttaient au fort de la mêlée, ces

gens qui d'abord avaient pris la fuite au cri poussé par le duc d'Ardenne...

« C'est le moment maintenant de parler du nombre des morts et des prisonniers d'après la relation véridique que nous ont donnée des gens mêmes qui ont enterré les cadavres. Le chiffre des tués s'élève donc à deux mille cinq cents, y compris ceux qui ont péri dans l'aller et le retour de l'expédition de Tongres. Quant au nombre des captifs, il a été si considérable qu'on ne peut l'indiquer. Ceux-là seuls l'ont bien connu qui en ont tiré de très fortes rançons...

« De notre côté, 27 braves ont succombé ; parmi ceux-ci le chevalier Anselme de Fléron, notre voisin et notre parent. Nous croyons cependant que la plupart n'ont péri que sous les coups des nôtres ; par suite des erreurs causées par la diversité des langues romanes et teutoniques, on ne se reconnaissait pas les uns les autres. Nos gens achevaient indistinctement ceux qu'ils voyaient renversés. Quelques-uns des nôtres aussi furent faits prisonniers et les Brabançons en tirèrent une forte rançon (1) ».

On sait qu'ensuite de sa défaite, le duc de Brabant s'engagea « à donner toute satisfaction à l'évêque et à l'Eglise de Liège, à restituer au prélat 15,000 livres d'argent, plus cent livres pour la restauration de la cathédrale de Liège et à laisser, en outre, ses fils comme garants de l'exécution de ces promesses ».

L'année suivante, au mois de mars, le duc Henri arrivait à Liège afin de remplir sa promesse et d'obtenir pardon tant pour lui que pour son pays ; il entra, ajoute le moine Reiner, « dans la cathédrale, releva du sol le crucifix, se prosterna humblement devant les reliques de saint Lambert et, tandis que les clercs chantaient le *Magna vox* (2), parut s'absorber quelque temps dans l'oraison. Se redressant alors il alla, en présence de tous les notables du pays, recevoir le baiser de paix de l'évêque et du comte de Looz, puis s'en retourna d'où il était venu (3) ».

Ainsi Liège donnait-elle des preuves manifestes de son patriotisme et se montrait-elle digne de son affranchissement politique.

(1) *Annales Sancti-Jacobi*, éd. 682, pp. 104 et suiv. — J. DEBARTHEAU, *Le Chroniqueur Reiner*.

(2) Air national liégeois, sous le régime princier.

(3) *Annales Sancti-Jacobi*, p. 113.

Depuis 1214, on célèbre chaque année, à Liège, le « triomphe de Saint-Lambert » dans les plaines de Steupes sur les Brabançons. Après la grande messe dite à la cathédrale, avait lieu une procession d'actions de grâces dans laquelle on portait des trophées de la victoire. Le duc de Brabant, humilié, en demandait la suppression en 1210, mais le clergé et le peuple s'y opposèrent. Cette fête a subsisté jusqu'à nos jours au moins dans la liturgie (*DARIS, Hist. du diocèse (XIII^e et XIV^e s.)*, p. 37).

CHAPITRE VII.

Au XIII^e siècle. — Les rues. — Les maisons. — Aspect général de la ville. — Annexion du bourg de la Sauvenière. — Les premières eaux alimentaires communales.

L'INDÉPENDANCE communale dont Liège jouissait dans sa plénitude donnait à son individualité un renom nouveau, très étendu. À côté de cette condition des plus favorables, les extensions apportées aux remparts, lesquels protégeaient maintenant l'ancienne ville et ses agrandissements, offraient pour le commerce local, les citadins et leurs biens, une sécurité enviable. Aussi l'agglomération urbaine se fit-elle de plus en plus dense, par l'afflux des éléments du dehors, des habitants des campagnes surtout, qui, en se portant à l'intérieur du pourtour fortifié, se savaient à l'abri de tous les coups de main.

L'ère heureuse dans laquelle Liège était entrée se refléta évidemment sur l'aspect général de la ville. L'on y remarqua plus de bien-être, plus de luxe même, à l'extérieur comme au dedans des habitations. Ce n'est point à dire que la cité du XIII^e siècle puisse être comparée avec celle du XX^e. Certes, on y admirait le majestueux palais du prince, une magnifique cathédrale. Ces monuments allaient être restaurés ou reconstruits à peu près totalement, suivant les principes architecturaux de l'époque, qu'on retrouvait dans d'autres édifices religieux : l'église Saint-Christophe et la tour de la chapelle de Cornillon, tous deux de la première moitié du XIII^e siècle.

Partout, l'architecture laisse des traces frappantes de ses prodigieux progrès. Preuve évidente de la prospérité qui s'est fait jour et permet aux beaux-arts de se développer en toute liberté : les « tailleurs d'images », les sculpteurs s'appliquent avec vigueur à rehausser désormais les conceptions architectoniques.

Sous ce rapport, cependant, Liège, la capitale de la Wallonie, est loin d'égaliser les grandes communes flamandes. Que sont ses modestes édifices communaux à côté des beffrois et des halles de Bruges, de Gand, d'Ypres, de Bruxelles, d'Anvers, de Louvain, etc. ? Liège est quand même remarquable par ses monuments religieux ou civils, ses fontaines, son perron, emblème de liberté, et par d'autres œuvres artistiques variées.

Les *encloîtres* et les maisons claustrales habitées par les chanoines continuent d'étaler un style sévère mais imposant.

De-ci de-là, dans la cité, se présentent d'autres demeures de fortes dimensions, que leurs murs épais, leurs lourdes portes armées de ferronneries feraient prendre pour des fortins. Ce sont les hôtels seigneuriaux. Là aussi la pierre entre à peu près exclusivement dans la construction.

Pour les maisons bourgeoises, encore moins pour celles du menu peuple, nos ancêtres ne recherchaient guère le confort. Au XIII^e siècle, les bâtisses ordinaires ont rarement un étage, mais presque toutes se distinguent par un emblème caractéristique, car l'enseigne apparaît d'une façon générale. Les demeures communes sont faites et continueront longtemps à se faire en clayonnage : charpente en bois couverte de lattes dont les

interstices sont remplis par l'argile ou quelque matière tenant lieu de mortier et qui sera remplacée ultérieurement par des briques. Un espace d'un ou deux pieds sépare entre elles la plupart des habitations, afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales, les gouttières, plutôt les chéneaux n'étant pas encore employés. Exceptionnelles deviennent les demeures dépourvues de caves.

Jusqu'ici, dans les constructions particulières, la fumée du foyer, celle des chandelles ou des torches résineuses, les seuls moyens d'éclairage de l'époque, avaient dû s'échapper par le *burnai*, espèce de porte basse à claire-voie, par les fenêtres étroites, non encore ou rarement pourvues de vitres, voire par un trou pratiqué dans le plafond. Voici que les vraies cheminées se généralisent. Depuis plus d'un siècle, toutes les résidences seigneuriales en sont munies :

La vaste cheminée, à l'écusson altier
Dévore en vous chauffant un chêne tout entier

ainsi que chante Victor Hugo.

Il n'empêche que les procédés de chauffage ou d'éclairage de nos ancêtres occasionnaient de fréquents incendies, rendus plus dangereux par les énormes quantités de bois qu'absorbait l'édification des bâtiments, même dans les cheminées. Ils étaient dangereux aussi à raison du chaume qui couvrait toutes les masures, voire certains monuments. L'immense brasier du 28 avril 1185, signalé plus haut, n'eut pas d'autre cause.

Pour empêcher le retour d'aussi terribles sinistres, les magistrats communaux ne cessèrent, dans la suite, d'ordonner aux habitants de substituer la tuile ou l'ardoise (*) au chaume. Ils ne furent pas complètement obéis. Toujours l'abus ressuscitait. En 1834, il restait, même dans le centre de Liège, bien des toits de paille. L'autorité communale, pour en débarrasser la ville, dut prendre un arrêté prescrivant leur remplacement par des toitures en ardoises, ou en tuiles, dans le délai de cinq années.

Si les bâtisses du moyen âge étaient plus exposées que les nôtres aux incendies, si on ne pouvait, faute de compagnies *ad hoc*, faire assurer ses biens, les Liégeois obtenaient leurs habitations à des prix modiques à l'extrême. En l'année 1136, on louait une maison de commerce, au plus bel endroit du centre, sur le Marché, moyennant trente sous de Liège par an. Un siècle après, le taux de location d'immeuble sur la dite place, avait monté à quarante-cinq ou cinquante-sous (**).

La voie publique était loin d'être nivelée partout au XIII^e siècle. Vraisemblablement procéda-t-on à ce travail en même temps que l'on inaugura le pavage en notre cité. Celle-ci est réputée avoir, l'une des premières en nos contrées, pavé ses rues — nous l'établissons dans un chapitre spécial (**). Notons seulement ici que, dès la

(*) L'emploi de l'ardoise pour couvrir les toits, en nos régions remonte au XI^e siècle, mais il était loin d'être généralisé ; auparavant les demeures importantes avaient des toits soit en bois, soit en feuilles de plomb ; les maisons des bourgeois étaient couvertes en chaume (V. *Quatrième Partie*, V^e *Halle*).

(**) Il serait difficile, vu les fluctuations incessantes des valeurs monétaires en ces temps lointains, de déterminer à combien de francs, le sou liégeois du XII^e siècle peut correspondre en notre monnaie. Disons seulement, à titre de comparaison, que le moult de froment coûtait rarement plus de dix sous, souvent moins, vers la fin de ce XII^e siècle.

(*) *Quatrième Partie*, chap. III.

fin du XIII^e siècle, la place du Marché et les principales voies de communication se trouvaient couvertes de belles dalles en pierre.

La paix des Clercs (1287) amena dans la composition topographique de Liège de notables modifications. Jusqu'alors le vaste emplacement englobant la Sauvevière formait une espèce de petite ville distincte. Elle relevait — nous l'avons dit — du prévôt de Saint-Lambert. En vertu d'une des clauses de la paix susdite, ce bourg fut incorporé dans la cité.

Liège divisée en six quartiers ou *vinâves* ⁽¹⁾ ne comptait que quelques rares voies carrossables, dans le sens réel du mot. Bien rares aussi étaient les rues soupçonnées d'avoir été tracées au cordeau. La ville, en effet, s'était développée librement, sans plan établi, méthodique. Les maisons primitivement et pendant longtemps avaient été jetées au hasard pour ainsi dire, suivant le caprice de chaque particulier ; la plupart des rues ressemblaient assez bien aux ruelles irrégulières de maints de nos villages actuels, sauf que les bâtisses s'y succédaient plus serrées. Chacun s'efforçait, en général, de fixer sa demeure, dans un but de sécurité, à l'intérieur de l'enceinte, où les cours d'eau eux-mêmes coulaient nombreux et donnaient à Liège une physiologie caractéristique qui l'a fait appeler souvent la Venise du Nord. N'importe, toutes ces branches de rivières, jointes aux immeubles claustraux, à ceux des grandes institutions religieuses et aux vastes propriétés seigneuriales, diminuaient très sensiblement la superficie habitable pour les bourgeois. De là une nécessité de masser le plus possible les maisons des artisans, des commerçants ou du petit peuple. De là aussi, pour une partie d'entre elles au moins, la raison de l'étroitesse des rues, condition générale d'ailleurs au moyen âge. Telles qu'elles étaient, ces voies suffisaient au faible roulage de l'époque.

Une autre particularité rendrait plus étrange encore, aux yeux des Liégeois modernes, la cité du XIII^e siècle. Les débouchés de la plupart des rues et ruelles étaient formés en arcades ou *arvaux*. Quelques spécimens sont parvenus jusqu'à nous, notamment rue Roture, rue Beantegard, rue des Aveugles, rue des Prés, etc. Ces *arvaux* ou passages voûtés avaient un but de défense. En temps de guerre ou de troubles on fermait ces arcades par des chaînes en fer qui s'adaptaient à des anneaux scellés dans les murs. Elles étaient renforcées souvent par des barricades qui obstruaient entièrement la voie.

Ajoutons que les mots *rues* et *ruelles* intervenaient rarement dans les dénominations des voies publiques au début du XIII^e siècle. Ces voies étaient indiquées : *sur le Mont, sur le Chaffour, sur Meuse aux Mairniers, en Choke* (pour Puits en Sock), *entre deux Ponts*.

Certaines rues pourtant exigeaient une autre détermination, notamment la *rue du Pont* qu'on connaissait dès le XI^e siècle. A ce temps, le mot *strée* fut employé fréquemment pour « rue ». On le plaça à la fin du radical, selon la coutume philologique médiévale, maintenue chez les Anglais, comme en Allemagne. Le terme est conservé dans *Féronstrée*, mais il s'appliquait aussi dans *Badastrée, Chodelistrée, Saint-Johanstrée, etc.* Au début du XIII^e siècle également, le suffixe *rue* venait souvent de même après le mot principal. Ainsi connaissait-on *Mairnièrue, Pêcheurue, Tanneurue, Sclaièrue*. On

peut sans hésiter reporter à plus de sept centaines d'années l'origine de semblables conformations nominales. C'est à coup sûr une véritable superfétation, tolérée par l'usage, qu'écrivit *rue Féronstrée*, et *rue Potièrue*.

Le XIII^e siècle à Liège ne se caractérisait pas uniquement par ses voies resserrées, tortueuses, par des dénominations considérées bizarres de nos jours ; il se distinguait aussi par le classement de ses habitants. Certains corps de métier se cantonnaient, partiellement il est vrai, maîtres et ouvriers dans une même rue ou dans un même quartier. C'était le cas pour les artisans dont les occupations nécessitaient un fréquent emploi de l'eau. Ceux-là s'installèrent à proximité de ruisseaux ou de rivières. Ainsi ont agi les tanneurs, les pêcheurs, les drapiers. Pour un motif non similaire, Féronstrée abrita à un moment donné un groupe de ferronniers. C'étaient plutôt des marchands de fer que des fabricants.

Ce système d'agglomération de compagnons du même corps professionnel n'était nullement pratiqué d'une manière exclusive ni générale. Non seulement dans telle voie donnée, des artisans exerçaient un métier autre que celui rappelé par la voie, mais des travailleurs de ce métier se trouvaient disséminés un peu partout. Dans le sens absolu du terme, la concentration des gens à emplois identiques n'exista jamais en notre ville.

On y eût vainement cherché aussi des rues, des réunions d'habitations destinées aux ouvriers seulement. Si tracassiers qu'aient été les règlements corporatifs au moyen âge, tous tendaient à procurer à chaque compagnon une vie aisée, de manière, comme le proclamait, dès l'an 1287, la loi muée, que « li povres puist demoreir deleis le riche et li riches deleis le povres ⁽²⁾ ». Aussi, en n'importe quel quartier, les humbles habitations des « petits » cotoyaient les opulentes demeures des chefs de métier ou de riches marchands.

Une dernière particularité se rapporte à la période examinée dans ce chapitre : l'arrivée des premières eaux alimentaires, au centre de la cité, par mode d'adduction. Nous ne l'ignorons pas, dès l'origine de Liège, ses habitants étaient desservis par les ondes pures et limpides, à cette époque, de la Légia et d'autres sources d'eaux vives. Mais le ruisseau n'avait pas tardé à perdre ces qualités culinaires par les usages industriels, etc., auquel il était soumis. Nous savons aussi que, au premier quart du XII^e siècle, Hellin, abbé de Notre-Dame aux Fonts, conduisit, sur la place du Marché, au moyen d'une canalisation spéciale, une eau potable, qui provenait apparemment d'une source surgissant au fond Saint-Servais. Autrement abondantes furent les eaux amenées à la fin du XIII^e siècle des hauteurs de Sainte-Marguerite jusque sur la place du Marché également. Elles sortaient de l'arcène dite de la Cité, vaste galerie d'assèchement des houillères environnantes creusées en ce XIII^e siècle. Ces eaux remplacèrent naturellement celles de la fontaine Saint-Servais pour tout le centre de la ville et le quartier de l'Ouest ⁽³⁾.

(1) CPL, t. I, p. 497.

(2) V. *Ouvrière Partie*, chap. III.

(3) V. *Troisième Partie*.

CHAPITRE VIII.

Aux XIV^e et XV^e siècles. — Développement des institutions politiques. — Leur suppression violente. — Les Dathin. — Batailles d'Othée (1408) et de Brusthem (1467). — Prise de la Cité (1467). — Sac et incendie de la ville (1468), par Charles le Téméraire. — Luites entre les La Marck et les Hornes.

Époque de grandeurs, mais également de crimes et de luites civiles, les XIV^e et XV^e siècles ne se distinguent dans l'histoire régionale par aucune entreprise d'embellissement si l'on excepte les travaux architecturaux que les chapitres de Saint-Lambert et de Saint-Martin, avec l'abbaye Saint-Jacques, ont fait exécuter à leur église respective.

Le long des rues étroites et tortueuses, quelques améliorations tout au plus sont apportées aux bâtisses particulières. On commence à en voir un certain nombre avec étages. La plupart sont garnies d'étroites fenêtres vitrées à petits carreaux de couleur verdâtre assez foncée, sertis dans de larges treillis de plomb. Ces carreaux minuscules, d'une transparence douteuse, ne laissent pénétrer à l'intérieur des salles qu'une bien faible clarté. Les charpentes des façades sont presque partout visibles : ici simplement équarries, là sculptées avec soin et chargées de figures religieuses ou grotesques. Elles ont reçu dans leurs interstices, soit de l'argile tantôt nue et tantôt revêtue d'ardoises comme d'une cotte de mailles, soit des briques vivement émaillées.

Les hôtels seigneuriaux sont maintenant reconnaissables par leur élévation considérable, par leur masse imposante en pierre. Souvent l'adjonction de tourelles rompait brusquement les rangs. Des sujets sculptés au dessus de la pierre des portes ou sur les poteaux corniers servaient d'enseigne aux boutiques des négociants quand de longs emblèmes de fer ne remplissaient pas cet office. Des aigles de fer aussi, de gros épis de terre cuite ou de métal s'élançant du faite des plus hautes habitations.

À presque tous les coins de rues, la piété populaire a posé des niches (*potales*) renfermant une statue de la Mère de Dieu, de l'un ou l'autre saint qui jouit d'une renommée particulière. On connaissait ces niches au XII^e siècle, mais elles se sont multipliées. De pieux voisins les illuminaient au moyen de flambeaux ou de chandelles, le soir, quand les fidèles venaient y chanter un cantique ou réciter des prières communes.

Le XIV^e siècle fut surtout remarquable pour Liège par le développement extraordinaire de ses libres institutions politiques. Cette extension des libertés populaires ne se réalisa point pacifiquement. Déjà au milieu du siècle précédent, à l'instigation du premier tribun connu chez nous, Henri de Dinant, les citains, opprimés par l'indigne prince Henri de Gueldre qu'un mauvais sort avait placé à la tête de la principauté, voulurent défendre leurs droits méconnus. En 1254, ils se soulevèrent, prirent les armes et se portèrent à des actes de violence plusieurs fois renouvelés, sans réussir à triompher de l'ostracisme dont ils étaient victimes.

La population liégeoise se partageait alors en deux classes bien tranchées. L'une, la plus nombreuse et la

plus remuante, réunissait les **Petits**, c'est dire le « *commun peuple* », les artisans, tous ceux qui s'adonnaient à un travail manuel ou vivaient d'un modeste négoce. Dans la seconde catégorie, figuraient les échevins, les nobles, les citoyens enrichis par un commerce extensif ou par de multiples exploitations de houille, en un mot, tous les Liégeois auxquels la fortune avait souri. Nobles ou autres, ils sont dénommés les **Grands** par opposition aux besogneux. On les reconnaît aisément à leurs vêtements somptueux, à leurs pourpoints rehaussés de fourrures. Ils se titrent la plupart de *seigneurs*, s'attribuent des blasons (1) et maints d'entre eux tendront à se faire créer *chevaliers*, par exemple en l'année 1311, l'échevin Jean Surllet (2). Mais dès le milieu du XIII^e siècle, la tendance à se faire nommer chevalier était un usage si étendu que l'an 1250, les échevins et tout le corps de la cité crurent devoir prendre une résolution pour en diminuer les effets (3).

La lutte entre les patriciens et la foule des compagnons de métiers, entre l'aristocratie et la démocratie, reprit sérieusement en 1302. Elle ne se termina qu'en 1384, par le triomphe absolu et décisif des corporations professionnelles (4). En toute vérité, Michelet a pu écrire que « Liège présenta alors l'image de la plus parfaite égalité qui se soit jamais rencontrée » ; il est permis aussi de dire avec Henri Pirenne que « la démocratie liégeoise devint rapidement un gouvernement de jeunes gens ».

Les Grands ont abandonné forcément leurs derniers privilèges. Dorénavant à Liège, comme en d'autres villes étrangères d'ailleurs, pour être élu aux fonctions administratives de la commune, même pour obtenir le simple électorat, il est indispensable qu'on soit inscrit dans les registres d'un des corps de métiers. Le prince, de son côté, a fait toutes les concessions possibles à ses sujets, notamment par l'institution du célèbre tribunal des Vingt-Deux, dont nous aurons à traiter séparément (5).

Malheureusement, — Pirenne encore le constate — « la carrière politique était alors transformée en une profession attirant à elle les habiles et les intrigants ; les hommes nouveaux qui arrivaient aux affaires à ce temps n'avaient point pour unique mobile l'amour du bien public (6). »

Heureux le peuple primesantier et ardent s'il avait compris sagement ses droits et ses devoirs en toutes choses, si surtout il avait usé avec modération de l'abondance de ses prérogatives démocratiques ! Un légiste de l'époque, Henricourt, résumait la situation en trois mots : « Multitude engendre confusion », et il faisait

(1) M. N. éd. SALBRAY, p. 210.

(2) Le baron C. de BORMEN a rappelé, en quoi consistait LA CHEVALERIE LIÉGEOISE au moyen âge. La chevalerie était une dignité toute personnelle et nullement héréditaire, récompense ordinaire du courage et de la valeur militaire. Celui qui en était investi acquérait par ce seul fait un prestige et une prééminence incontestables et incontestés. Des marques extérieures le distinguaient aux yeux de la foule, et lorsqu'un chevalier intervenait avec d'autres citoyens dans un acte public, toujours il est nommé le premier, quel que soit son rang ou la position sociale de ses co-concitoyens. Le titre de *Municipipaler* que les échevins s'attribuaient en fait revenait en droit au chevalier.

(3) En novembre 1250, les mayeurs, échevins, maîtres et jurés de la Cité prièrent « de ne plus accorder de subsides à ceux qui veulent se faire créer chevaliers » (J. D'OUTREMEUSE, t. V, p. 201).

(4) V. *Quatrième Partie*.

(5) *Quatrième Partie*, v^o *Vingt-Deux*.

(6) *Histoire de Belgique*, t. II, éd. 1903, p. 252.

ressortir les dangers généraux de semblable régime ⁽¹⁾. La foule des artisans nullement initiés à la vie politique, à ses charges et à ses périls, était prompte à se porter inconsidérément à toutes les extrémités, à courir, sans réflexion, les pires aventures. Une première fois, au début du XV^e siècle, la masse inexpérimentée et autoritaire des métiers, restant sourde aux conseils, aux ordres, aux supplications mêmes de ses propres chefs, s'en ira aveuglément se faire anéantir ou à peu près anéantir sur le champ de bataille d'Othée, le 23 septembre 1408 ⁽²⁾, en abandonnant par surcroît, sans défense aucune, la capitale et le pays entier à toutes les exactions, à toutes les violences, à toutes les horreurs du pillage et du carnage, tandis que les Liégeois survivants verront disparaître leurs privilèges et leurs libertés ⁽³⁾.

D'autres désastres frapperont Liège en ce XV^e siècle. Celui-ci avait débuté par le renversement, à la suite de crues fluviales, de l'unique pont qui reliait les deux rives de la Meuse, l'antique pont des Arches. Il ne pourra être remis sur pied qu'en 1446, à raison de l'état misérable des finances publiques et de la situation extrêmement troublée des esprits, tant au bas de l'échelle sociale qu'à son sommet.

A titre d'exemple ne suffit-il pas de rappeler les exploits de ce personnage qui se fit le dominateur, le despote de la Cité : **Wauthier Dathin** ⁽⁴⁾. Fils d'un échevin de Liège, il parvint par ses intrigues à se hisser aux positions les plus élevées de l'État. Il avait à peine une trentaine d'années quand, le 25 juillet 1404, il réussit à conquérir le mandat de maître de la Cité. D'une grande cupidité et d'une ambition sans bornes, cet homme déloyal, quoique affilié au parti des haï-droits, des ennemis de Jean de Bavière, avance secrètement à ce prince une somme de 6,000 couronnes de France pour mener la guerre contre les Liégeois. Le traître ne rougit pas de réclamer, du peuple qu'il flatte, le remboursement de ce prêt ⁽⁵⁾.

Cela ne l'empêcha pas plus de se ranger parmi les chefs qui conduisirent les Liégeois au combat, mieux à la boucherie d'Othée. Mais à peine ce combat est-il engagé que Dathin passe avec ses amis dans le camp du comte de Namur, allié du prince Jean de Bavière ⁽⁶⁾.

Les traits abondent attestant la bassesse des sentiments de ce démagogue qui contribua grandement à l'anéantissement des franchises populaires, conséquence du combat d'Othée.

Un moment, les Liégeois espèrent les recouvrer, le 24 décembre 1416, lors du passage à Liège de l'empereur Sigismond. Les bourgeois accoururent en foule autour de celui-ci dans ce but. Le monarque était bien disposé ; mais, pressé par le temps, il quitta Liège avant d'avoir

répondu aux sollicitations lui adressées. Initié aux intentions favorables de l'empereur, Wauthier Dathin incite Jean de Bavière à tirer parti financier de la situation. Il suffirait, lui dit-il, de subordonner l'octroi impérial au paiement par la cité d'une somme de 6,000 couronnes d'or dont 2,400 reviendraient à lui, Dathin. Ce dernier userait de son influence sur le Conseil de la Cité pour amener le vote de cette proposition. Le marché fut conclu et ainsi fut-il reproché ultérieurement à Wauthier Dathin d'avoir trafiqué des libertés du peuple ⁽⁷⁾.

Tel est pourtant l'homme que l'élection communale, faite en suite du règlement de Jean de Bavière du 30 avril 1417, porta au pouvoir, comme « souverain conseiller de la Cité ». Au mois de septembre suivant, le prince renonçait au siège épiscopal. Everard de La Marck nommé alors mambour du pays, appela Wauthier Dathin à l'importante fonction de grand mayeur. Le titulaire, moyennant finances encore, obtint du nouveau prince-évêque Jean de Heinsberg de conserver à vie ce haut poste, ce qui était alors contraire aux lois et coutumes.

À la tête d'une fortune exceptionnellement élevée, acquise en partie à l'aide de ses nombreuses exploitations charbonnières et de ses riches mariages évidemment, mais aussi par des procédés insolites, scandaleux, Wauthier Dathin était parvenu au comble de la puissance : « Personne », dit un de ses biographes, « n'osait plus le contredire, car il tenait entre ses mains toute la justice civile. Lui qui avait juré de traiter chacun selon la loi et de punir tous les malfaiteurs dont il pourrait s'emparer, n'avait pas honte de soutenir des larrons, des homicides, des malfaiteurs publics... De nombreux faits d'extorsions lui furent reprochés ».

Par sa conduite incorrecte, le personnage tomba finalement en disgrâce, et fut banni. Escomptant surtout son influence prépondérante sur la très importante corporation des houilleurs, il tenta, par divers coups de main que facilitèrent ses amis et ses parents, de se hisser de nouveau à la direction des affaires publiques. Dans ce but, il recourut à la corruption et à la violence. Le plus mémorable de ses complots, ourdi en 1433, fut perpétré dans la nuit du 5 au 6 janvier.

L'ayant prémédité de longue main et dans l'ombre, pouvant compter pour son exécution sur le concours puissant de la presque totalité des deux mille houilleurs de l'agglomération liégeoise, l'ambitieux Dathin se croyait assuré de parvenir à son but. Par la force, le pillage et des assassinats, il allait asseoir, d'une façon définitive, la domination de sa famille sur la cité tout entière.

À la faveur de ténèbres épaisses, du sommeil profond dans lequel étaient plongés les bourgeois paisibles, les nombreux affidés à la conspiration se réunirent sans être aperçus, les uns chez Dathin même, près de l'église Saint-Servais, les autres dans l'hôtel de son cousin, Gérard de Goreux, bailli de Hesbaye. C'était à l'enseigne du *Cerf* ⁽⁸⁾, au débouché du pont d'Ile, à côté de la rue dite aujourd'hui du Pot d'Or. Aux groupes assemblés ici, avait été dévolue la mission d'entamer la lutte. Il s'agissait d'aller surprendre les *fevres*, que les Dathin savaient être leurs plus redoutables comme leurs plus irrécyclables adversaires, et dont ils avaient

(1) *Patron de la Temporalité*, C.P.I., t. I, p. 26.

(2) Suivant Odegherst, le nombre des Liégeois tués aurait été de 20.000. Suivant l'évêque à 25.000, tandis que Cornelle de Zandvoort le ramène à 15.000.

(3) Sur la bataille d'Othée, lire la lettre écrite à Antoine, duc de Brabant, par son frère, Jean, duc de Bourgogne, dans *Annales Belges*, 1899, p. 2.

(4) C. de Borman fait parfaitement connaître ce personnage dans *Les Échevins de Liège*, t. I, pp. 215 et 207. — V. aussi JEAN DE BEAUVÉLOT.

(5) J. DE BEAUVÉLOT, pp. 206 et 214.

(6) Wauthier Dathin aurait juré au comte de Namur une fidélité volontaire. Coiffé du chaperon blanc, signe distinctif des gens de comte, il vint dans la cité. C'est ce que Jean de Bervalmon affirma et que, selon les *Annales de temps*, il soutint contre lui en champs clos (J. DE BEAUVÉLOT, p. 214).

(7) C. DE BORMAN, *op. cit.*, t. I, p. 228.

(8) J. DE BEAUVÉLOT, p. 204.

décidé depuis longtemps le massacre ⁽¹⁾. Au loin, on avait entendu distinctement, dans le silence de la nuit, le son du tocsin du côté de Grâce, d'Ans et de Montegnée, pour rassembler les mineurs des environs.

À minuit précis, les conjurés s'engagent subrepticement en Lulay des Febvres, espérant que leurs ennemis sont profondément endormis. Voici, néanmoins, qu'aux fenêtres de toutes les maisons, des lumières apparaissent et que des portes s'échappent une foule d'hommes brandissant, de leurs robustes bras, des armes lourdes et variées. Ce sont les *febvres*, qui, avertis du funeste dessein des Dathin, se tenaient en éveil, ainsi que d'autres habitants du voisinage. Tous s'étaient préparés à défendre, avec leur vie, la cause de l'ordre et de la légalité. Ils se lancent sur les assaillants, les accablent de coups et les obligent à hatter précipitamment en retraite. Mettant à profit ce succès, ils rompent le pont Mousset, ferment et gardent les passages des ponts d'Ile et d'Avroy, empêchent de la sorte toute communication du quartier avec le dehors ⁽²⁾. En même temps, l'alarme est donnée à divers autres métiers, afin qu'on organise la défense de toutes parts.

Pourtant, à certain moment, les *febvres* apprirent avec étonnement que, pendant un court relâchement dans la surveillance du pont d'Ile, Gérard de Goreux et ses gens s'étaient rendus par cette voie sur la place du Marché. Dathin les y avait précédés avec une troupe considérable de ses partisans. Ces derniers élevoient autour de la place d'épaisses barricades en entassant étaux de mangons, paniers à poissons et tout ce qui tombait sous la main. Les diverses issues jusqu'à la rue du Pont se trouvaient obstruées.

Dans l'occurrence, les *febvres* n'avaient plus rien à faire en leur quartier, d'autant que la nuit était très avancée : « La hannièrre de notre métier », se dirent-ils, « est en la maison Gérard, de Vesquecour ⁽³⁾ ; allons ensemble la prendre et qu'elle paraisse à notre tête au combat décisif ». Ils traversèrent le pont d'Ile, passèrent sous la tour Saint-Denis, puis, par les rues *Sur Meuse* ⁽⁴⁾ et du Pont, arrivèrent en la Vesquecour. Ils avaient rencontré, en route, gardant le pont des Arches, les compagnons de quatre bons métiers, plus les *febvres* du quartier d'Outre Meuse, très nombreux également, avec leur gonfanon particulier.

Quand le jour se montra, la neige qui, une grande partie de la nuit, était tombée à gros flocons, cessa complètement. L'instant parut propice aux valeureux *febvres* pour essayer de dissiper à jamais les illusions de Dathin que personne n'avait encore osé attaquer. Ils payèrent d'exemple. Quittant Vesquecour, ils se partagèrent en deux corps. Une partie s'avance vers le Marché par la rue dite aujourd'hui de la Clef, l'autre par la rue du Pont. Toutes deux se rencontrèrent à l'entrée du Marché en face du ruisseau qui coulait de la rue des Mineurs vers la rue du Pont. Entraînés par la conduite couragieuse des *febvres*, d'autres métiers, amis

aussi de l'ordre, se joignent à eux : les charliers, les merciers et les scieurs de long qui avaient leurs salles de réunion non loin de là, ainsi que d'autres corporations. Celles-ci, intimidées, s'étaient tenues jusque là dans leurs locaux, place du Marché même. Seuls, les honilleurs, les drapiers et les bouchers étaient, sinon tous ralliés aux Dathin, du moins hésitants.

Aux cris : « Où sont les traîtres qui veulent nous enlever nos franchises et nos libertés ? » les *febvres* précédés de leur bannière portée par un véritable colosse, Colart Coquelet, se précipitent en avant. Sous une pluie de projectiles que les Dathin, armés d'arcs, d'arbalètes, voire de couleuvrines en cuivre, leur lançaient du haut des degrés de Saint-Lambert, des fenêtres du *Détroit* ⁽⁵⁾ ou de la *Violette* ⁽⁶⁾, les vaillants et redoutables forgerons rompent rapidement les barricades et engagent une lutte corps à corps, acharnée, terrible pour les Dathin.

L'élan était donné : les meuniers, les tanneurs, les cureurs accoururent à leur tour par Neuvise, mais ils n'eurent plus guère qu'à poursuivre avec les *febvres* les ennemis affolés, fuyant dans tous les sens. Beaucoup se réfugièrent dans l'église Saint-Lambert. Gérard de Goreux se sauva au Palais, où l'évêque lui donna asile et favorisa son évasion. Dathin parvint sans obstacle à Montegnée. Leurs maisons urbaines sont immédiatement mises au pillage. Le lendemain et les jours suivants leurs châteaux-forts et ceux des autres chefs de la sédition, situés à Montegnée, à Boisée, à Froidmont, à Wonck et ailleurs sont livrés aux flammes ou démolis de fond en comble. Le 2 avril furent criés bannis de l'évêché de Liège et du comté de Looz : Guillaume Dathin, Gérard de Goreux, Jean de Harche, Wathicu Dathin fils, et quarante-huit autres, avec leurs femmes et leurs enfants mineurs, comme « séditeurs, traîtres, malfaiteurs et parjures ». Le surlendemain, cinquante autres citoyens furent condamnés à des amendes et un bannissement de huit ans ; d'autres à trois ans ; d'autres enfin à un an ⁽⁷⁾.

Ajoutons que les nombreux biens fonciers de la famille Dathin furent confisqués ⁽⁸⁾ au profit des métiers ⁽⁹⁾. Ils ont été administrés par une commission spéciale connue sous le nom *Cour des Absentis*, laquelle subsista jusqu'en 1684 ⁽¹⁰⁾.

(1) Local des Echevins.

(2) Hôtel de Ville.

(3) C. DE BORMAN, *Op. cit.*, t. I, p. 286. — V. ASSÉLÉ, J. DE STAVELLOT, ARIEN D'ONDENBROEK, etc.

(4) Cette confiscation des biens était un acte de pouvoir de la Cité, car la confiscation n'était pas permise même aux tribunaux. D'après la législation de 1293. Aussi, si le prince, et la Cour des échevins ne voulaient y prendre part.

(5) Guillaume Dathin fut tué à Namur le 1^{er} janvier 1435, par trois émissaires de Flandre Basé de Burlet, Quant à Wathicu Dathin, il mourut à Louvain le 25 mai 1437 et fut enterré dans l'église Saint-Pierre en la même ville (DARIS, *Hist. XVI^e siècle*, pp. 286-287. — DE RAM, *Doc.*, p. 126). L'année précédente, de concert avec Gérard de Goreux, il avait adressé, mais vainement, une supplique à Louis de Bourbon pour révoquer l'annulation de la sentence de bannissement et de confiscation de leurs biens (DE RAM, *Doc.*, p. 215. — MAN. *Wachtendonck*, n° 1426, *Biblioth. royale de Bruxelles*).

(6) L'incendie général de la Cité en 1295, et les autres désastres de la seconde moitié du XV^e siècle amenèrent vraisemblablement la perte d'importants documents d'épiscopes de la gestion de ces biens, et, au tout cas, la perturbation dans celle-ci. C'est évidemment ce qui décida la Cité et les trois-deux métiers à entrer le 25 novembre 1433 en accord avec Guillaume Dathin, fils de Jean et arrière-petit-fils de l'ancien chef de la conspiration de 1433, lequel Guillaume était vraisemblablement en possession des titres de propriété de son ascendant. Il fut décidé que chacune des deux parties aurait la moitié part de tous les immeubles qui seraient recouvrés (DE RAM, *Doc.*, t. 75, f. 35). Cette résolution continua d'être mise à exécution dans la suite du XVI^e siècle (DE RAM, t. 307, f. 34 v°).

(7) Pour cette cour, V. *Deuxième Partie*, chap. III.

(1) JEAN DE STAVELLOT, p. 208.

L'incendie condamnation lancé en 1408 par Wathicu Dathin, alors étant maire de Liège, contre un nombre du métier des *febvres*, n'aura peut-être pas été totalement étrangère à l'hostilité mutuelle des membres de ce métier envers les Dathin. (FOUCOLET, *Op. cit.*, p. 52).

(2) Lettre des *Alte-marches* lue par le bon Maître des *Herbes*, cointe Wathicu Dathin et ses confrères traités du 1 juillet 1434. — JEAN DE STAVELLOT, p. 204.

(3) Maintenant rue de la Halle.

(4) Id. rue de la Cathédrale.

Si grand fut l'émoi produit par la conspiration du 6 janvier que durant des siècles, chaque année, le jour des Rois ou célébra l'anniversaire de la glorieuse répression de cette conspiration qui avait failli mettre la capitale à feu et à sang.

Dans les années qui achevèrent la première moitié du XV^e siècle, d'effrayantes et contagieuses maladies, puis la famine enlevèrent en notre ville, s'il faut s'en rapporter aux chiffres vraisemblablement exagérés que fournissent les chroniqueurs, plus de 20,000 personnes, parmi lesquelles, certaine année, les deux bourgmestres de la cité.

Sortie de ces calamités successives, Liège redevenait florissante et prospère. Avec l'ensemble de ses faubourgs elle renfermait soixante-dix à quatre-vingt mille habitants. Peu de villes des provinces belges ou pays voisins auraient pu rivaliser avec elle en richesse et en activité commerciale. Derechef, pourtant, notre cité allait pâtir affreusement des excès de l'élément démagogique, enhardi et surexcité à l'intérieur, soit par l'insuffisance, soit par l'hostilité d'un prince trop jeune, trop épris des plaisirs, par conséquent inapte à sa haute mission, imposé d'ailleurs par la maison de Bourgogne. Le même élément turbulent fut surexcité aussi au dehors par les intrigues et les trahisons des rois de France, de Louis XI surtout (1). Dans toutes les classes de la société liégeoise, même dans une partie du clergé, les mœurs s'étaient profondément altérées, en même temps que s'affaiblissait un peu partout la pratique des vertus chrétiennes. Cette corruption générale, issue aussi de la prospérité locale et des principes dissolvants du dehors qui s'infiltraient en notre région, l'esprit de révolte qui se développait avec cette corruption, la vengeance enfin de puissants voisins pleins de convoitises, voilà autant de ferments de désordres qui devaient fatalement aboutir à des luttes décisives.

Dès le 20 avril 1465, dans une réunion solennelle, les bourgmestres, le Conseil de la Cité et les compagnons des trente-deux bons métiers représentant l'ensemble de la capitale, après avoir énuméré leurs griefs contre les agissements du prince Louis de Bourbon, choisirent le marquis Marc de Bade comme régent de la principauté. En outre, ils s'engagèrent les uns envers les autres à respecter l'alliance conclue entre eux, à respecter aussi le pacte qu'ils avaient juré à cet effet. Les bourgeois qui refuseraient le serment de fidélité envers Marc de Bade seraient bannis à perpétuité. Ceux qui violeraient leur serment seraient condamnés à la peine capitale (2). Comme contre partie, une ordonnance de Philippe le Bon défendit à tous ses sujets de favoriser ou de reconnaître pour chef Marc de Bade (3).

Dans ces conditions, on conçoit l'angoisse, la surexcitation que ces ordres jetèrent en toute la population.

Le premier choc se produisit à Montenaeken le 10 octobre 1466, où près de deux mille Liégeois périrent sur le champ de bataille. Le second choc eut lieu le 28 avril 1467; il amena l'affreuse boucherie de Brusthem dans laquelle furent hachés trois à quatre milliers d'hommes, la fleur de la cité (4).

Les mêmes causes provoquèrent l'année suivante la mort de nombreux autres milliers de nos pères, abattus sur les champs de bataille, massacrés dans les rues ou précipités dans les flots de la Meuse par les soudards de l'impitoyable Charles le Téméraire, tandis que la ville entière périrait dans les flammes, nonobstant les vigoureux et héroïques efforts de ses défenseurs.

Constatons à ce propos que si le parti des exaltés a contribué considérablement à provoquer ces catastrophes répétées, ses membres ont eu le mérite de savoir se sacrifier courageusement pour l'indépendance de la patrie. C'est une justice à leur rendre. Cette vaillance atténuera certes leur culpabilité première devant l'histoire quoique leur courage n'ait pas eu le succès désirable.

La disproportion des forces des deux armées était par trop énorme. Qu'auraient pu faire quelques centaines de cavaliers et les six milliers de « piétons » de la garnison liégeoise contre les 40,000 hommes aguerris, fortement armés et équipés que le redoutable duc lançait contre Liège? Nécessité avait donc été pour les Liégeois de remplacer le nombre et la puissance par l'audace et la ruse. De là cette pratique dont ils ne se départissent pas durant les quelques jours de siège que subit notre malheureuse cité. De là ces attaques par surprises, en plein jour mais surtout de la nuit, qu'ils livrèrent à maintes reprises :

1^o celle du 9 octobre à Tongres où les adroits et hardis Liégeois pénétrèrent sans coup férir, massacrèrent dans les rues de nombreux Bourguignons, s'emparèrent des personnes du légat Onufrius, du prince Louis de Bourbon, voire du lieutenant principal du duc de Bourgogne, le sire d'Humbercourt, qu'ils eurent la générosité de mettre en liberté sur parole.

2^o la sortie faite à Lantin, le 22 octobre à la rencontre de l'armée ennemie qu'elle arrêta pendant quelque temps. En cette valeureuse équipée, quinze cents Liégeois firent courageusement, volontairement, le sacrifice de leur vie pour tenter d'arrêter la marche de l'ennemi et sauver la cité.

3^o la lutte héroïque entreprise le 26 octobre aux faubourgs Saint-Léonard et Vivegnis, contre les troupes nombreuses formant l'avant-garde de l'armée bourguignonne, dans laquelle sortie huit cents hommes de cette avant-garde mordirent la poussière. Humbercourt lui-même blessé au pied faillit être du nombre (5).

4^o l'attaque dite erronément des six cents Franchimontois à laquelle nous consacrons une notice spéciale (6).

Arrivons à l'assaut général de la cité par les troupes bourguignonnes; vigoureuse et opiniâtre fut la défense de la petite garnison.

C'est le 27 octobre que le duc Charles le Téméraire et le traître Louis XI étaient venus s'établir avec le gros de l'armée le long du faubourg Sainte-Walburge. Le surlendemain fut combinée la célèbre sortie nocturne qui menaça d'être fatale au duc et au roi.

L'alerte avait été chaude. Tous deux, cette nuit-là même, tinrent conseil. Le roi était d'avis de ne pas attaquer immédiatement la cité; mais Charles, persuadé que son royal interlocuteur voulait gagner du temps

(1) Voir la lettre du 20 août 1465, par laquelle les Liégeois sollicitent Louis XI de les secourir contre le duc de Bourgogne (GACHARD, BCRH 4, 2, t. VIII, p. 202).

(2) FADON, *Cart. de la cité*.

(3) BCRH, 4, 2, t. XII, p. 26.

(4) Là furent frappés à mort Baré Surlet, Eustache de Street, plusieurs chanoines de Saint-Lambert.

(5) V. *Quinzième Partie, 5^e Partie Saint-Léonard*.

(6) V. *Quinzième Partie, 5^e Franchimontois (vue Asc)*.

pour sauver les Liégeois, rejeta, ce conseil, déclarant malicieusement que si le Roi aimait à se retirer à Namur jusqu'à la prise de Liège, il le constaterait avec plaisir. Louis XI, piqué au vif, considéra comme un point d'honneur de participer à l'extermination de ceux qu'il appelait traîtreusement « ses bons amis ».

Telles sont les conditions dans lesquelles l'attaque générale de l'enceinte de Liège et la prise de celle-ci furent décidées.

On ne peut exposer avec plus de précision, d'intérêt palpitant et de clarté, que ne l'a fait Kurth dans *La cité de Liège au moyen âge*, cette attaque de la ville et les scènes affreuses qui la suivirent. C'est ce qui nous porte à reproduire — nous bornant à les annoter — ces pages de vive émotion, où l'auteur a condensé et classé admirablement les renseignements des sources les plus éparses et les plus sûres de l'époque, celle d'Adrien d'Oudenbosch particulièrement :

« Le 30 octobre, entre huit et neuf heures du matin, un coup de bombarde et deux coups de serpentine donnèrent aux deux corps de l'armée assiégeante le signal de l'attaque. Aussitôt, précédés des enseignes et bannières déployées, ils se précipitèrent à l'assaut. Sur trois points à la fois, à Sainte-Walburge, à Saint-Léonard et à la porte Vivegnis, on combattit corps à corps, l'assaillant passant par les brèches ou escaladant les remparts avec des échelles. Ce qui restait d'artillerie sur les murailles en ruines ne laissa pas de causer des pertes sensibles aux Bourguignons ; mais la grêle des projectiles de toutes sortes qui pleuvaient sur le petit nombre des défenseurs et l'immense multitude des assaillants eurent bientôt rendu toute résistance impossible. Débusqués de leurs positions, les Liégeois se réfugièrent dans le quartier de l'Île où se concentra la résistance.

« Longtemps encore Gosuin de Streel et Vincent de Buren tinrent bon avec leurs amis auprès de l'église Saint-Paul. Semblable, dit un poète à un sanglier attaqué par des chiens, Buren, « la gloire de la nation liégeoise », faisait face à d'innombrables ennemis, dont plus d'un tombait sous ses coups. A ses côtés, Gosuin de Streel combattait avec la même ardeur, et tous deux déployaient cette splendide bravoure qui a mérité l'immortalité à leurs noms. Ils ne lâchèrent pied que lorsque toute résistance fut devenue impossible. Alors, ils demandèrent le salut à une fuite, encore glorieuse, suivis de ce qui restait de Liégeois en état de porter les armes : il y avait en tout 2,600 hommes dont 800 à cheval.

« Tout ce monde fuyait pêle mêle et sans ordre, se croyant d'ailleurs en sûreté une fois qu'ils avaient mis le fleuve entre eux et l'ennemi occupé à piller la ville. Ils avaient compté sans la trahison d'un ami. Un membre de cette famille de La Marek, qui avait été si souvent funeste à la cité, Louis de Rochefort..., n'eut pas honte de se tourner contre elle pour regagner la faveur du duc de Bourgogne. Un grand nombre des fuyards, Gosuin en tête, tombèrent dans une embuscade qu'il leur avait tendue et restèrent ses prisonniers.

« Les victimes de cet odieux guet-apens étaient moins à plaindre, toutefois, que la multitude des fugitifs sans ressources, sans armes, presque sans vêtements, qui rôdaient à travers les rigueurs d'un hiver atroce et périssaient de faim et de froid sur les grands chemins, marquant leur lugubre itinéraire par les cadavres qu'ils laissaient derrière eux.

« Mais il faut rentrer dans la cité pour assister au drame épouvantable qui va s'y dérouler. Les Bourguignons y avaient pénétré de toutes parts, accompagnés de Louis XI qui marchait à la tête des siens, la croix de Bourgogne sur les habits et criant : « En avant, enfants, et vive Bourgogne ! »

« Arrivés au Marché, on mit quelque temps à arrêter une espèce de plan de pillages par quartiers, et cette opération, considérée par la plupart des soldats comme la plus importante de toute la guerre, laissa heureusement à la majeure partie de la population le temps de s'évader. Il y eut des plaintes au sujet de l'inégale répartition du butin. Pendant que les soldats du maréchal de Bourgogne, campés sur le Marché, restaient l'arme au pied pour garder les environs, les Picards, les Hennuyers, et les Flamands se répandaient dans toutes les parties de la ville et « butinaient les meilleures bagues » (1) ; ils s'adjudgèrent même le quartier réservé aux Bourguignons... Ces pauvres gens, si odieusement spoliés, durent à la fin se contenter du quartier d'Outre Meuse, « qui est le moindre »...

« Toute la ville, partagée en ressorts de pillage et tous les ressorts distribués, la meute fut lancée sur la proie. En un clin d'œil elle se répandit par toute la cité. Le duc avait défendu de piller les églises, et d'attenter à la vie des prêtres et des religieux, ainsi qu'à l'honneur des femmes ; mais autant eût valu faire de pareilles interdictions à des bêtes féroces. En réalité, on n'épargna que la cathédrale et les trois abbayes de Saint-Laurent, de Saint-Jacques et de Beurepart qui étaient parvenues à se procurer des sauvegardes. Encore Saint-Jacques fut-il à moitié pillé par le bâtard Baudouin de Bourgogne. Charles eut lui-même bien de la peine à faire respecter Saint-Lambert ; les soudards essayèrent d'y pénétrer sous ses yeux. Il fut obligé de dégainer et de tuer de sa propre main l'un de ces hommes pour tenir les autres en respect (2). Tout le reste, sans exception, fut livré à l'armée pour en faire « à son bon plaisir ».

« La soldatesque se rue au carnage avec cette espèce de fureur sacrée qui semble transformer l'égorgeement d'un peuple en un rite religieux. Elle massacre par devoir ; elle tue pour le plaisir, égorgeant tout ce qui lui tombe sous la main. Les femmes et les jeunes filles ne sont immolées qu'après avoir subi les derniers outrages, les religieuses elles-mêmes deviennent la proie de la luxure.

« Quantité d'hommes et de femmes, liés les uns aux autres, par grappe de dix à douze, sont jetés à la Meuse « comme des chats », suivant l'expression d'un contemporain. Le sang coula jusque dans les églises où quantité de gens s'étaient réfugiés, et où le clergé crut un instant calmer la rage des soldats en allant au devant d'eux, la croix à la main. Le symbole de la Rédemption n'arrêta pas plus ces forcenés que n'avaient fait les

(1) Lire « les bijoux les plus précieux ».

(2) Notons ici que, d'après un témoin oculaire de ces événements auxquels il fut forcément mêlé, le moine Adrien d'Oudenbosch, dès le 2 novembre, le duc de Bourgogne avait donné au d'Artois Antoine, son frère, les objets appartenant à des chanoines ou à des laïcs et déposés dans la trésorerie de l'abbaye Saint-Lambert. Tous les bijoux de la cathédrale furent aussi transportés à Maastricht qui dépendait en partie des terres de Charles le Téméraire. On eut alors l'argent de la couronne de bonnet et on le conduisit dans la même ville. Il s'agit un moment d'évoquer la chaise de Saint-Lambert, mais finalement on abandonna cette idée. (Note de Th. Gobert).

défenses du duc. Vingt-deux personnes furent massacrées dans l'église des Mineurs, onze dans celle des Dominicains et ainsi de suite. Il est impossible d'évaluer le nombre des victimes que certains témoins réduisent à mille tandis que d'autres, qui semblent mieux informés, parlent de plusieurs milliers. Un témoin oculaire de la catastrophe écrit avec un détachement qui fait frémir : « L'on estime estre mors desdis Liégeois, pour tout *pointage*, de IIII à V mille hommes. » (JEAN DE MASILLES, p. 31).

« Dans la fièvre du carnage, on recourait à tous les genres de supplice pour en finir avec les malheureuses victimes: la noyade et la pendaison achevaient l'œuvre de l'épée, et pendant que les rues étaient jonchées de cadavres, baignant dans leur sang, le fleuve en charriait d'autres, et d'autres encore se balançaient aux fenêtres des maisons. On n'épargnait que les rares heureux qui pouvaient se libérer en payant une rançon. Plus d'un fut obligé de se racheter plusieurs fois, car, échappé aux mains d'un premier groupe de pillards, il tombait bientôt au pouvoir d'un autre. Les soldats se faisaient d'ailleurs une espèce de jeu de ces alternatives de carnage et de clémence...

« On se figurerait à peine l'immensité du pillage. Rien ne fut épargné, ni églises, ni couvents, ni hôpitaux... On fouilla jusqu'aux tombeaux pour y prendre les trésors qu'y avaient cachés des Liégeois ; on enleva les objets les plus sacrés ; on ne craignit point de profaner les saintes espèces...

« Reçu des scènes de carnage auxquelles il avait assisté, Charles le Téméraire rentra vers midi, au Palais, où il trouva le Roi qui avait déjà dîné et qui le complimenta sur son succès. Tous deux passèrent ensemble l'après-midi, en grande liesse, pendant qu'au dehors retentissaient toujours les cris de joie des pillards, les hurlements des victimes et les chansons de l'orgie qui mélangeait les flots de vin et les flots de sang.

« Le lendemain, on continua les massacres et le pillage, et on procéda à l'enlèvement des innombrables richesses de toutes sortes devenues la proie des soldats. Un témoin oculaire décrit les chariots qui traversaient la ville et les bateaux qui quittaient le port de la Goffe chargés des débris de toute une civilisation. On avait jeté et entassé pêle mêle tout ce qui se laissait enlever : des lions de cuivre, des colonnes de marbre, des cloches, des lutrins, des vêtements d'églises, des chapes et des chasubles, des ciboires, des vases d'or et d'argent, des étoffes, des hannières, des statues, des pierres précieuses. Tout cela, emporté au loin, fut dispersé et vendu à vil prix ou alla enrichir les églises de l'étranger...

« Pendant que les soudards partageaient avec le butin, d'autres scènes non moins cruelles se préparaient. Le jour du pillage, pendant l'après-midi que le duc et le roi passèrent ensemble au Palais, Charles avait posé cette question :

« Qu'est-ce qu'il faut que je fasse maintenant de cette ville? » Et Louis, avec un cynisme égal à l'ironie du duc, avait répondu :

« Beau cousin, mon père avait près de sa chambre à coucher un arbre très élevé dans les branches duquel avaient niché des corbeaux. Comme ces oiseaux le fatiguaient par leurs croassements, il fit à deux reprises détruire leur nid. Cela ne les empêcha pas de

« revenir l'année suivante nicher dans le grand arbre. « Alors mon père fit abattre l'arbre, et depuis ce temps, « il put dormir en paix ».

« Le duc n'avait pas besoin des conseils du roi félon pour aller jusqu'au bout de son œuvre de vengeance et d'inhumanité... Il avait condamné Liège à périr comme son peuple et il choisit pour procéder à l'exécution le lendemain 3 novembre... Ce jour-là, pendant que Louis XI, libre et déshonoré, partait avec ses 1,200 lances et que l'on continuait de pendre ou de noyer les Liégeois qu'on trouvait encore dans la ville abandonnée, les démolisseurs se mirent à l'œuvre. Charles avait décidé que tout devait être détruit et incendié, à la seule exception des églises et des maisons des chanoines...

« Ce fut un long et ardu travail que celui de la destruction systématique d'une ville entière : on y mit sept semaines ⁽¹⁾. Charles avait fait venir de Maestricht, de Tirlémont, de Huy et de Namur tous les manouvriers et charpentiers qu'on put trouver pour démolir les maisons environnant les églises qu'il voulait sauver. Guidés par leurs vieilles haines de voisinage, les démolisseurs accoururent par milliers. Un corps de pionniers limbourgeois, sous les ordres de Frédéric de Wittem, sénéchal de ce duché, se chargea de continuer la funèbre besogne... En vain, le prince-évêque et les tréfonciers, appuyés par Humbercourt lui-même, supplièrent-ils le duc d'épargner au moins le quartier de l'île, pour y loger les ouvriers et les manœuvres indispensables au service des églises, Charles fut inflexible : épargner une partie de la ville, c'était la ressusciter tout entière, et il refusa.

« Tous les jours, les équipes de Frédéric de Wittem brûlaient un autre quartier et veillaient à ce que l'incendie n'en laissât rien subsister ⁽²⁾. Le lendemain on allait recommencer le même travail plus loin ; on avait ainsi l'occasion d'achever le pillage et de massacrer les malheureux qu'on trouvait cachés dans les maisons...

« Le duc surveillait l'œuvre de destruction. Il y assista jusqu'au 9, puis il partit pour Vivegnis d'où il put contempler le spectacle de la ville qui flambait ⁽³⁾. Apprenant que le travail n'avancait pas à son gré, il envoya de Maestricht un corps supplémentaire de troupes sous un capitaine de Savoie pour brûler ce que Humbercourt avait épargné. »

On eût pu croire que la vue de tant de sang et de ruine avait ému le farouche duc de Bourgogne. C'était mal le connaître. Après avoir détruit la ville par le feu jusqu'aux extrémités de ses faubourgs ⁽⁴⁾, il voulut anéantir les infortunés Liégeois qui étaient parvenus par la fuite, à trouver un misérable mais fraternel asile au pays de Franchimont, dans les *bois d'Ardenne* ⁽⁵⁾,

(1) Ce détail est donné par le vésidique et contemporain Adrien d'Onkenbosch (ib. ALEXANDRE, p. 246) — (Note de Th. Gobert).

(2) L'incendie rencontrait d'ailleurs des peines faciles et en abondance dans les bois en charme qui avaient subsisté malgré tout et dans les charpentes en bois de l'immense majorité des constructions (Note de Th. Gobert).

(3) Ce dernier détail peut trouver créance. Mais que penser des racontars de chroniqueurs, de l'époque cependant, d'après lesquels les flammes de l'incendie auraient été aperçues d'Aix la Chapelle (BALAU, *Cl. V. L.*, p. 36) — (Note de Th. Gobert).

(4) *Cl. Grèce Bourgogne*, *saizines*, t. 2 (1420-1424).

(5) C'est évidemment en suite de ce triste exode collectif qu'entra près naissance le mauvais souhait populaire maintenant disparu, mais que nous avons entendu employer, inconnûment le plus souvent, dans le pays, en notre première jeunesse : Qui n'entra ce en bois d'Ardenne? — « Que n'êtes-vous dans les bois de l'Ardenne! ». C'était primitivement le plus terrible malheur à souhaiter à un ennemi.

THÉODORE GOBERT

Conservateur honoraire des Archives de la Province de Liège
Ancien Président de l'Institut Archéologique Liégeois

Liège à travers les âges

LES RUES DE LIÈGE

Tome premier



LIÈGE
GEORGES THONE, ÉDITEUR

—
1924